



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

**OBJET :** DCA\_002/2023\_BUDGET PRIMITIF 2023 – EQUILIBRE GENERAL [BUDGET PRINCIPAL]

Nombre de  
délégués en  
exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FEVRIER A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 68

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. BRUNEAU, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA (EN VISIO-CONFERENCE), M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYs, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 17

MME KHERKHACH, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, M. N'KOLLO, M. SI TAYEB, MME COMBRES, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME VEYRET, MME FAGET, M. BUISSON, M. LE BOT, M. ROUX ET M. LAMBROT.

Pouvoirs : 17

MME KHERKHACH A M. FELLAH  
MME IACHEMET A MME CUGURNO  
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. BENATTI A MME FLORENTINY  
MME DEJEAN-SIMONITI A MME HECQUEFEUILLE  
M. LLORCA A MME MAIOROFF  
M. N'KOLLO A M. DUGAY  
M. SI TAYEB A M. ZAMBONI  
MME COMBRES A MME LASMAK  
M. RAUCH A M. MIRANDE  
MME LEBEAU A MME LUGUET  
MME VEYRET A M. DUBOS  
MME FAGET A M. MEYNARD  
M. BUISSON A M. DELBREL  
M. LE BOT A M. VALETTE  
M. ROUX A M. BERTHOUMIEUX  
M. LAMBROT A MME SALLES

Date d'envoi de la  
convocation :  
27/01/2023

### Expose

Alors que le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 avait défini la trajectoire qu'entend suivre l'Agglomération d'Agen pour financer son programme d'investissement ambitieux, le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui s'est tenu le 12 décembre 2022 a mis en lumière les contraintes (*inflation portée par l'augmentation du coût des fluides, hausse des taux et donc*

*des frais financiers, augmentation du point d'indice de la fonction publique...)* et les défis que l'Agglomération d'Agen va devoir relever (*transition et sobriété énergétique, plan lumière, réforme du schéma de collecte et traitement des déchets...*) pour maintenir cette trajectoire.

Ainsi, l'Agglomération d'Agen s'est mise en ordre de marche pour relever ces défis sans actionner le levier fiscal. En effet, les contribuables ménages ou entreprises étant déjà eux-mêmes fortement impactés par l'inflation et l'augmentation forfaitaire des bases fiscales, l'Agglomération d'Agen n'a pas souhaité les mettre davantage à contribution.

Les élus communautaires ont voulu anticiper la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et donc le vote du budget primitif 2023 afin justement de déployer au plus vite les moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'année charnière de 2023 qui constitue le pic d'investissement du plan pluriannuel d'investissement élaboré en début de mandat, avec la finalisation du projet de pont et de barreau de Camélat et qui fait de ce budget un budget hors normes. En effet, il est exceptionnel qu'une communauté comme la nôtre porte un investissement de cette ampleur. Pour autant, l'Agglomération d'Agen reste engagée auprès des communes membres (*FST, DSC et différents régimes d'aide santé, tourisme...*), dans ce premier budget totalement intégré (*nouvelle Agglomération et nouveaux statuts*).

Avancé dans le temps, ce vote du budget primitif s'opèrera donc sans reprise des résultats de l'exercice 2022 (*excédent de fonctionnement à reprendre estimé à environ 1M€ à ce jour*). Ces derniers seront intégrés à l'occasion d'un budget supplémentaire qui sera voté au mois de mai 2023, une fois que le compte financier unique 2022 (*issu de la fusion du compte administratif et du compte de gestion*) aura pu lui-même être arrêté.

A cette date, l'Agglomération d'Agen n'a pas non plus reçu les notifications des bases fiscales ni des dotations de l'Etat. Les prévisions budgétaires correspondantes sont donc basées sur des estimations (*conformes à celles présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires*) et seront ajustées à l'occasion du vote du budget supplémentaire en fonction des notifications reçues.

Il est à noter que le budget principal est régi par la nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le budget annexe IPE a quant à lui été clos le 31/12/2022. Les recettes et les dépenses afférentes à ce projet ont été intégrées au budget principal, de même que l'encours de dette de ce budget (297k€). En revanche, les résultats de ce budget seront repris au budget principal dans le cadre du budget supplémentaire.

### **Les lignes politiques qui régissent le budget primitif 2023**

- un budget hors normes avec la réalisation d'un équipement structurant de 60M€
- un budget voulu sans augmentation fiscale<sup>1</sup>
- un budget orienté transition climatique
- un budget intégré (périmètre élargi à l'ex-CCPAPS et statuts revus)

---

<sup>1</sup> Cf rapport sur le vote des taux (à l'exception du coefficient multiplicateur de TASCOM, des bases minimum de CFE et de l'harmonisation du taux de TEOM sur le territoire de l'ex-CCPAPS)

## I – LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par poste. Ce n'est donc pas une présentation budgétaire.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (*directes et indirectes*) liées au personnel de l'Administration commune (*Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen*) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (*avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS*). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Il est à noter que les chiffres du compte administratif 2022 (CA 2022) présentés dans tous les tableaux à venir sont des chiffres provisoires et devront être confirmés lors de l'adoption du compte financier unique au mois de mai prochain.

Les montants sont exprimés en K€		BP22	CA22	BP23	% Var BP23/CA22
COMPTE					
+	70 Vente de produits hors GRH	2 969	2 979	2 786	-6,5%
+	73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	40 395	41 385	44 022	6,4%
+	74 Dotations et subventions hors GRH	14 748	14 450	15 363	6,3%
+	75 Produits de gestion courante	485	452	348	-23,0%
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>		<b>58 597</b>	<b>59 266</b>	<b>62 519</b>	<b>5,5%</b>
-	60 Achats	4 681	3 695	5 295	43,3%
-	61 Services extérieurs	12 601	11 873	14 211	19,7%
-	62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 117	2 804	3 220	14,8%
-	65 Charges de gestion courante	10 041	8 550	10 153	18,7%
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>		<b>30 440</b>	<b>26 922</b>	<b>32 879</b>	<b>22,1%</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>		<b>28 157</b>	<b>32 344</b>	<b>29 640</b>	<b>-8,4%</b>
-	63 Impôts et taxes (hors 012)	287	248	312	25,8%
-	012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	15 076	15 131	15 836	4,7%
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>		<b>15 363</b>	<b>15 379</b>	<b>16 148</b>	<b>5,0%</b>
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>		<b>12 794</b>	<b>16 965</b>	<b>13 492</b>	<b>-20,5%</b>
+	76 Produits financiers	0	0	5	
-	66 Charges financières	963	1 048	2 004	91,2%
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>		<b>-963</b>	<b>-1 048</b>	<b>-1 999</b>	<b>90,7%</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>		<b>11 831</b>	<b>15 917</b>	<b>11 493</b>	<b>-27,8%</b>

## A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Comme évoqué en introduction, les prévisions aux chapitres 73, 731 et 74 ont été effectuées en l'absence de notification de l'état fiscal 1259-FPU et des montants de dotations habituellement publiés sur le site de la DGCL fin mars-début avril.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2022		BP22	CA 2022		CA22	BP 2023		BP23	% Var BP23/CA22
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+	70		2 969	2 969		2 979	2 979		2 786	2 786	-6,5%
+	73 et 731	11 151	51 546	40 395	11 712	53 097	41 385	11 767	55 789	44 022	6,4%
+	74		14 748	14 748		14 450	14 450		15 363	15 363	6,3%
+	75		485	485		452	452		348	348	-23,0%
	Recettes courantes de fonctionnement (A)	11 151	69 748	58 597	11 712	70 978	59 266	11 767	74 286	62 519	5,5%

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des versements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues principalement les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité), sont en progression de 5,5% par rapport au CA 2022. Elles sont principalement soutenues par la dynamique fiscale que nous verrons plus en détail dans l'examen du chapitre 73 ci-dessous.

Le chapitre 70, apparaît en léger recul, essentiellement du fait du transfert aux communes de la gestion des centres de loisirs de l'ex-CCLB, acté dans les nouveaux statuts adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais rendu effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2022 du fait de la convention de délégation de gestion signée entre l'Agglomération d'Agen et les communes concernées pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022.

Dans la nomenclature M57, le chapitre 73 se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ». Toutefois, pour faciliter la lecture et l'analyse des chiffres, ces deux comptes restent regroupés en un seul chapitre 73 au sein des tableaux présentés dans ce rapport.

Après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, le Gouvernement a décidé la suppression de la CVAE au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Tout comme la TH, cette dernière est compensée par l'octroi d'une fraction de la TVA nationale. Cette fraction d'impôt national représente désormais plus de 40% du produit fiscal perçu par l'Agglomération d'Agen.

Les prévisions relatives aux impôts « ménages » tiennent compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives calculée à partir de l'inflation constatée en 2022 et décidée en loi de finances (+7,1%) et d'une estimation de progression physique des bases fiscales. Les prévisions relatives à la cotisation foncière des entreprises (CFE) tiennent compte de la révision de bases minimum de cotisation décidée en Conseil d'Agglomération le 22/09/2022, ainsi que de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui ne s'appliquent qu'à une partie des locaux soumis à la CFE.

Enfin, les prévisions relatives à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) tiennent compte du passage du coefficient multiplicateur à 1,20 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (cf. délibération de vote des taux).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo23/22
THRS	11 309	11 712	11 961	574	673	720	7,0%
TEOM	11 895	12 229	12 492	12 661	13 615	14 820	8,9%
TFPNB et TAFNB	276	283	288	282	315	334	6,0%
TFB				1 150	1 239	1 350	9,0%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	23 480	24 224	24 741	14 667	15 842	17 224	8,7%
CFE	11 263	11 578	12 032	9 960	10 410	11 310	8,6%
TASCOM	1 515	1 604	1 587	1 635	1 792	1 950	8,8%
CVAE	6 715	6 916	6 958	7 091	7 111	0	-100,0%
IFER	500	489	498	542	561	580	3,4%
<i>sous total fiscalité économique</i>	19 993	20 587	21 075	19 228	19 874	13 840	-30,4%
Fraction TVA				12 549	14 288	22 120	54,8%
<i>sous total fraction impôt national</i>				12 549	14 288	22 120	54,8%
ROLES SUP	1 484	1 215	394	418	777	500	-35,6%
<b>TOTAL</b>	<b>44 957</b>	<b>46 026</b>	<b>46 210</b>	<b>46 862</b>	<b>50 781</b>	<b>53 684</b>	<b>5,7%</b>

On retrouve également au chapitre 73 :

- les attributions de compensations négatives, reversées par les communes (239k€)
- le FNGIR, stable par rapport à 2022 (386k€),
- le FPIC, sur lequel une baisse est anticipée en année n+2 de la fusion (1 100k€ soit -212k€ par rapport à 2022),
- la taxe de séjour, sur laquelle une bonne dynamique est anticipée (340k€ soit +62k€ par rapport à 2022),
- le reversement du produit des jeux, stable à hauteur de 40k€.

Le chapitre 74 « dotations et subventions » connaît également une hausse importante par rapport à 2022 (+6,3%) principalement du fait de :

- la progression de l'allocation compensatrice de l'exonération de CFE consentie par l'Etat aux établissements industriels (+179k€),
- l'intégration dans le budget principal de l'Agglomération, après la dissolution du syndicat mixte du Pays de l'Agenais, de la gestion des subventions LEADER (+112k€),
- des aides attendues sur le plan déchets de la part de l'ADEME et des différents éco-organismes (+831k€).

C'est également au sein de ce chapitre qu'est comptabilisée la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui devrait ne diminuer que de 40k€ environ cette année.

Enfin, le chapitre 75 enregistre une baisse significative (-23%), car recouvrant désormais les recettes auparavant enregistrées au compte 77 « produits exceptionnels », il subit les aléas liés à l'encaissement de ces recettes, comme par exemple les remboursements d'assurance (200k€ perçus de l'assurance dommage ouvrage pour le sol du COJC en 2022).

## B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (dépenses de gestion)

### 1) Les dépenses externes de fonctionnement

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2022		BP22	CA 2022		CA22	BP 2023		BP23	% Var BP23/CA22
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 60 Achats	4 681		4 681	3 695		3 695	5 295		5 295	43,3%
- 61 Services extérieurs	12 601		12 601	11 873		11 873	14 211		14 211	19,7%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 117		3 117	2 804		2 804	3 220		3 220	14,8%
- 65 Charges de gestion courante	10 041		10 041	8 550		8 550	10 153		10 153	18,7%
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>30 440</b>		<b>30 440</b>	<b>26 922</b>	<b>0</b>	<b>26 922</b>	<b>32 879</b>		<b>32 879</b>	<b>22,1%</b>

Les dépenses externes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à près de 33M€, soit une augmentation de 22,1% par rapport au CA 2022. Cette progression trouve principalement sa source dans :

- la progression des coûts de collecte et traitement des déchets (+1 764k€ - voir paragraphe spécifique),
- l'augmentation du prix de l'électricité ayant un fort impact sur la facture d'éclairage public, néanmoins atténué par les mesures prises en matière d'extinction (+332k€),
- la progression du coût des fluides et de la maintenance des bâtiments communautaires (+1 052k€).

Il convient par ailleurs de noter que deux crèches auparavant en gestion associative et subventionnées par l'Agglomération (*crèches de Roquefort et Bajamont*) font dorénavant l'objet d'une délégation de service public, ce qui occasionne un transfert de crédits du chapitre 65 (charges de gestion courante) vers le chapitre 011 (charges à caractère général) et en particulier le compte 61 « services extérieurs ». Il est à noter que la contribution versée au délégataire intègre l'amortissement du coût de la construction d'une nouvelle crèche à Roquefort et est donc plus élevée que la subvention qui était versée pour l'exploitation de l'ancienne structure.

Malgré cela, le chapitre 65, ressort lui aussi en nette augmentation par rapport au CA 2022 (+18,7%), principalement sous l'effet de :

- la nécessité d'inscrire au BP 2023 une subvention d'équilibre prévisionnelle à verser au budget annexe transports (+975k€) alors qu'aucune subvention n'a été versée en 2022 (voir rapport spécifique),
- l'augmentation de la contribution à verser au SDIS (+108k€) dont l'Agglomération a volontairement réduit la progression à +3% au lieu des +4,2% que le SDIS impose appliquer, pour protester contre le manque de concertation et l'absence de prise en considération des arguments portés par les communes et EPCI contributeurs. L'Agglomération d'Agen aura ainsi l'occasion de s'en expliquer avec la Chambre régionale des comptes, quant à l'évolution divergente entre les exigences du SDIS et les contraintes de ses financeurs, notamment le bloc communal,
- les subventions prévisionnelles aux organismes comme l'OTI ou l'EPFL (+287k€),
- l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux soutiens apportés dans le cadre de la cohésion sociale et de la politique de la ville (+66k€),
- l'instauration d'un nouveau dispositif d'aide à l'installation des agriculteurs (50k€).

Dépenses prévisionnelles chapitre 65	BP 2023
Contingent SDIS	3 557 111
Subvention d'équilibre budget annexe transports (B09)	974 554
Subventions enseignement supérieur	819 100
Subventions santé, cohésion sociale, politique de la ville	683 500
COS et CNAS	604 004
Indemnités et frais élus	512 700
Subventions OTI	469 000
Subvention d'équilibre budget annexe MIN (B15)	457 772
Subvention EPFL	400 000
Crèches communautaires	312 024
Subventions manifestations	297 600
Subventions Emploi	211 709
Participation SMAD	202 000
Frais informatiques (Cloud)	172 740
Participation Syndicats	164 000
Subvention Habitat	59 720
Subvention Eco	55 550
Subventions Agriculture	50 000
Divers	41 620
Admission en non valeur	40 000
Indemnités contentieux	37 500
Subventions et remboursement frais AAGV	30 850
<b>TOTAL</b>	<b>10 153 053</b>

Enfin, le chapitre 014, présenté en atténuation des recettes fiscales, recouvre :

- **les attributions de compensation (AC)** reversées aux communes (10 226k€) : en l'absence de nouveau transfert de compétence en 2023, le montant des AC 2023 est identique au montant des AC définitives arrêté fin 2022 par délibérations concordantes entre l'Agglomération (CA du 20/10/2022) et les communes concernées (cf rapport spécifique),
- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)**, à hauteur de 1 141k€, désormais répartie entre les 44 communes membres. Le montant de l'enveloppe ne change pas en 2023 mais le calcul de la répartition entre les communes devra être actualisé à partir des chiffres de la fiche DGF 2022 (potentiel fiscal, revenu/habitant) et des données fournies par la DDT pour les logements sociaux et par l'Education Nationale pour les enfants scolarisés. La mise à jour de cette répartition fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil d'Agglomération.
- le reversement à l'OTI de la taxe de séjour perçue par l'AA (350k€),
- les dégrèvements de TASCOM obtenus par certaines entreprises (50k€).

## 2) Le service public de collecte et de traitement des déchets

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	variations	
Collecte des déchets	4 380	4 608	4 953	5 555	6 052	7 045	993	16,4%
Traitement des déchets (DSP incinération)	3 523	3 358	3 342	3 504	4 129	4 900	771	18,7%
Personnel net	4 354	4 645	4 760	4 714	5 047	5 040	-7	-0,1%
Frais financiers		22	21	19	17	16	-1	-5,9%
Amortissement	696	829	813	897	981	1 039	58	5,9%
<b>Total dépenses</b>	<b>12 953</b>	<b>13 462</b>	<b>13 889</b>	<b>14 689</b>	<b>16 226</b>	<b>18 040</b>	1 814	11,2%
Recettes traitement	1 829	1 934	1 672	1 868	2 135	2 791	656	30,7%
Redevance spéciale	519	536	399	522	483	550	67	13,9%
TEOM	11 895	12 229	12 509	12 661	13 615	14 820	1 205	8,9%
<b>Total recettes</b>	<b>14 243</b>	<b>14 699</b>	<b>14 580</b>	<b>15 051</b>	<b>16 233</b>	<b>18 161</b>	1 928	11,9%
<b>Recettes - dépenses</b>	<b>1 290</b>	<b>1 237</b>	<b>691</b>	<b>362</b>	<b>7</b>	<b>121</b>	114	1628,6%

<b>charges à couvrir par la TEOM</b>	<b>10 605</b>	<b>10 992</b>	<b>11 818</b>	<b>12 299</b>	<b>13 608</b>	<b>14 699</b>
(dépenses - recettes non fiscales)						
<b>taux de couverture de la TEOM</b>	<b>112%</b>	<b>111%</b>	<b>106%</b>	<b>103%</b>	<b>100%</b>	<b>101%</b>
[teom / (dépenses - recettes non fiscales)]						

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : investissements

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP+RP 2023
CTA		19	43	40	18	26
Matériel technique et informatique	74	18	14	4	17	7
Déchetteries	89	204	545	315	171	431
Véhicules et bennes	414	382	594	470	314	902
PAV, bornes et bacs	417	553	212	317	1 498	3 103
Gestion des biodéchets (composteurs, bacs et broyeurs)					56	1 234
Investissements pour mise en place de la TEOMI						1 265
Divers	0	0	10	0	95	20
Remboursement capital dette		111	111	111	111	111
<b>TOTAL</b>	<b>994</b>	<b>1 287</b>	<b>1 529</b>	<b>1 257</b>	<b>2 280</b>	<b>7 099</b>
<b>+ acquisition usine d'incinération</b>		<b>1 672</b>				
		<b>2 666</b>				

L'année et par conséquent le budget 2023 marquent, sur ce plan, un changement majeur inédit et une profonde évolution du service apporté à l'usager. Cette « révolution » des modes de collecte et de traitement des déchets fait suite à la mise en œuvre du nouveau schéma directeur de collecte (Cf. *délibérations du conseil d'agglomération du 8/12/2021 et du 22/09/2022*) qui poursuit trois principaux objectifs :

1. Le 1<sup>er</sup> d'entre eux est lié au **virage de la transition écologique** qu'il nous est interdit de manquer avec un effort important à accomplir en matière d'amélioration et d'optimisation du tri (biodéchets, déchetteries) avec la volonté de diminuer le tonnage d'ordures ménagères incinérées, les apports de déchets verts à la plateforme de compostage et les émissions de CO<sup>2</sup> (**diminution de l'incinération**, rationalisation des tournées, diminution du parc de bennes à ordures,). Le tonnage OMr incinéré en 2022 s'est élevé à 26 000 tonnes et l'objectif de réduction est de 5 300 tonnes d'ici à 2030.



2. **Le second objectif est de nature fiscale** : ce nouveau schéma est nécessaire à la maîtrise des dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets et donc, in fine, à la maîtrise de la fiscalité qui finance ces dépenses, la TEOM. Nous devons coûte que coûte fournir ces efforts faute de quoi nous pourrions assister à une explosion de la TEOM, phénomène déjà constaté dans de nombreuses intercommunalités en charge de cette compétence.
3. Le dernier objectif est attaché à la **propreté de nos villes et de nos bourgs** : cette bataille ne pourra être gagnée qu'à la condition d'une disparition totale de la collecte en sacs et en porte à porte avec la généralisation du déploiement des points d'apports volontaires (PAV) et leur bon entretien.

Ces trois objectifs se déclinent en 6 axes de travail à chacun desquels s'attache un plan d'actions opérationnel détaillé, chiffré et planifié. Ces axes sont les suivants :

**La suppression de la collecte des déchets verts en porte à porte** : effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette prestation était auparavant externalisée auprès de Véolia. Son coût 2022 s'est établi à 725K€ (collecte 594K€ et compostage 131K€). Si cette prestation avait été maintenue, c'est une dépense de près de 900K€ (collecte et compostage) que la collectivité aurait dû assumer en 2023 pour un service qui ne concernait que 39% de la population de l'AA. Pour autant, l'Agglomération d'Agen ne laisse pas les usagers concernés sans solution ; elle transforme le service public proposé autour de 3 prestations :

1. L'apport gratuit des déchets verts en déchèterie, solution déjà privilégiée pour 2/3 du tonnage actuel de l'AA (sur 14 000 tonnes de déchets verts collectés 9 590 tonnes soit 68% le sont en déchèterie) et facilitée par l'optimisation des heures d'ouverture des déchetteries dans le cadre du nouveau règlement adopté lors du conseil d'agglomération du 24 novembre dernier.
2. La location payante de bennes de collecte positionnées à domicile.
3. La possibilité de réserver, dans la limite de 2 fois par an, un service à domicile de broyage de branches (+100K€).

Il conviendra également d'assumer en 2023 et en régie, le coût du retrait des bacs verts qui ne sont plus utilisés (20K€ de location de véhicules et recrutement de 3 contractuels pendant 5 mois).

**L'instauration d'une collecte des biodéchets** : l'année 2023 sera principalement consacrée à définir, en concertation avec chaque maire, les 3 grands zonages de mise en œuvre de cette nouvelle collecte (collecte en PAV pour les centres urbains, collecte hebdomadaire à domicile pour les zones pavillonnaires denses, compostage à domicile en zone rurale). Il est ensuite prévu de déployer de manière progressive (à partir du mois de septembre 2023), les moyens (acquisition de bacs et de véhicules à faible émission/GNV) nécessaires à cette nouvelle collecte (1 500K€).

**Le déploiement des PAV et la suppression de la collecte en sacs** : à partir de l'expérimentation conduite depuis 2019 sur le quartier Jasmin à Agen, le déploiement des PAV se généralisera sur l'ensemble de l'Agglomération sur 2023 et 2024. En 2023, sont prévues une première phase d'investissements (2,6M€) pour le remplacement de la collecte en sacs par des PAV (centre-ville d'Agen et du Passage d'Agen, bourgs de Layrac, Astaffort, Laplume, Caudecoste, Puymirol, Beauville, Saint Maurin, la Sauvetat-de-Savères) et l'acquisition d'une polybenne-grue (450K€). Il est également prévu au budget 2023, la poursuite de l'externalisation de l'entretien des abords des PAV initiée fin 2022 (+184K€) par Agnelis/AFDAS/Régie de quartier d'Agen.

**L'extension des heures d'ouverture hebdomadaires des déchèteries et modernisation de leurs équipements** : l'année 2023 voit la mise en œuvre du nouveau règlement des déchèteries adopté en novembre dernier. Désormais, les 9 déchèteries présentes sur le territoire sont ouvertes tous les jours de la semaine sauf le dimanche de 10h à 18h soit 40% d'ouverture du service en plus pour les usagers (5 ETP reclassés de la collecte sur les déchèteries).

En investissement 2023 verra principalement la mise en place d'un accès sécurisé aux déchetteries, la maîtrise d'œuvre relative aux projets d'extension des 3 déchèteries de Boé, Le Passage et Foulayronnes et l'étude pour la création d'une déchèterie dite de nouvelle génération (recyclerie) à Agen (431K€).

**L'instauration de la TEOMi** : sur ce plan, l'année 2023 s'inscrit principalement comme une année de préparation à cette évolution de la TEOM vers la TEOMi, taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. C'est l'ajout d'une part variable liée au niveau d'utilisation du service de collecte OM par l'utilisateur qui explique le caractère « incitatif » de la taxe.

La mise en œuvre de la TEOMi s'effectuera sur 2 ans à compter de 2024 et au fur et à mesure du déploiement des équipements de comptage. Sont prévues en 2023 la création, en section de fonctionnement, d'une base de données usagers via la réalisation d'une enquête individuelle (+350K€) et, en section d'investissement, l'acquisition et l'installation des équipements de lecture des données d'utilisation du service par l'utilisateur (lecteurs de puces sur les bennes à ordures ménagères et sur les colonnes d'apports volontaires).

**La modification de la fréquence de ramassage et la rationalisation du calendrier de collecte** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'AA a procédé à l'externalisation de la collecte, du transfert et du transport des emballages au centre de tri de ValOrizon (+1 280k€). A noter que les prestations de collecte et de transfert étaient auparavant assurées en régie, la société DRIMM assurant le transport et le tri de ces emballages sur son site de Montech (82) ce qui représente une économie de 198K€ en 2023.

Cette dépense est également partiellement compensée par la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de l'ex-CCPAPS (-201k€ coût de la prestation réalisée en 2022 par Véolia). La suppression de la collecte des déchets verts et des emballages en régie permet un redéploiement des effectifs sur les PAV (relève et entretien), les déchèteries et la collecte des biodéchets. Ces changements importants d'organisation sont à l'origine de la modification de l'ensemble des calendriers de collecte effective depuis le 1/1/2023.

**Le réseau de chaleur urbain (RCU)** : en 2022 le cahier des charges relatif à la future DSP a pu être arrêté. En 2023 sont prévus au budget la dépense relative à la mission d'AMO qui permettra d'analyser les offres et de négocier avec les candidats ainsi que des prestations d'études complémentaires nécessaires à la finalisation du tracé qui sera emprunté par le réseau. En effet, de manière principale, le réseau sera raccordé à l'usine d'incinération (UIOM du Passage) en rive gauche mais il est aussi prévu une chaufferie de secours/d'appoint en rive droite dont la localisation reste à arrêter. Il appartiendra au futur délégataire de décider par ailleurs la source principale d'énergie de cette chaufferie (gaz ou biomasse).

A noter qu'en fonctionnement, le budget de la collecte est également impacté par :

- la hausse importante du coût des prestations liée à la clause de révision des prix de la DSP incinération (+771k€) soit +23%. Ce calcul intègre la baisse attendue des tonnages (-1 000t OMr) grâce aux premiers résultats du nouveau schéma directeur.
- la hausse continue de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui grève l'ensemble des coûts unitaires de stockage des encombrants et d'incinération des OMr. Pour autant l'évolution de cette masse financière (environ 800K€) est maîtrisée grâce à l'anticipation à la baisse des tonnages des OMr et des apports en déchèterie suite aux actions déployées dans le cadre du nouveau schéma de collecte (accès contrôlés et nouvelles filières).

<i>en k€</i>	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Montant TGAP payée sur factures stockage et incinération déchets	507	494	508	687	803	796

Les produits affectés habituellement à l'équilibre de la compétence « Collecte et Traitement des Déchets » sont constitués en fonctionnement des recettes suivantes :

- TEOM,
- redevance spéciale,
- recettes de traitement (valorisation/revente des déchets issus du tri, aide des éco-organismes...),
- À partir de 2023, les redevances d'accès des professionnels aux déchèteries (cf tarifs votés le 12/12/2022).

Le produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destiné à couvrir le coût du service de la collecte et du traitement des déchets. Ce coût est constitué :

- des frais de personnel pour les prestations assurées en régie (collecte, déchetteries...),
- des frais liés aux divers contrats de prestation de traitement (notamment incinération et tri),
- de l'amortissement des investissements réalisés (achat de bennes, de conteneurs...).

La TEOM est en forte progression (+1,2M€ soit +8,9%) du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+7,1%), de la progression physique des bases et de l'harmonisation du taux à 11% sur le territoire de l'ex-CCPAPS.

Le produit des ventes de matériaux (environ 450K€) est attendu à un niveau identique à celui de 2021. En effet 2022 a été une année très fluctuante et elle ne peut être prise comme référence.

La nouvelle tarification de l'accès en déchèterie des professionnels devrait apporter une recette estimée à 150k€

Quant au financement des actions du nouveau schéma directeur de collecte, notez que plusieurs subventions sont attendues à hauteur de 2 111k€ en 2023.

In fine, les recettes prévisionnelles couvriraient les dépenses prévisionnelles mais le taux de couverture de la TEOM n'est plus que de 101% au BP. Sans les choix de gestion qui viennent d'être détaillés, ce taux de couverture serait bien inférieur et pourrait justifier une augmentation du taux de TEOM.

### 3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés...

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2022		BP22	CA 2022		CA22	BP 2023		BP23	% Var BP23/CA22
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	287		287	248		248	312		312	25,8%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	15 311	235	15 076	15 379	248	15 131	16 031	195	15 836	4,7%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	15 598	235	15 363	15 627	248	15 379	16 343	195	16 148	5,0%

Le montant prévisionnel des impôts à payer par l'AA est en augmentation (+64k€), en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'applique sur les propriétés de l'Agglomération, mais aussi de la nouvelle redevance que l'Agglomération doit payer à VNF pour les ouvrages liés au pont de Camélat (38k€).

Les dépenses prévisionnelles brutes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) sont, quant à elles, en augmentation de 652k€ (soit +4,2%). Le budget a été construit sur l'hypothèse des seules créations de nouveaux postes validées de manière dérogatoire dans les domaines de la transition climatique et numérique.

Les départs seront néanmoins remplacés (pas de suppression de poste) et la mobilité interne sera maintenue à haut niveau.

Enfin, un effort sera demandé à tous les services en matière de réduction du recours aux heures supplémentaires et aux CDD (remplacement arrêt maladie).

L'année 2023 sera marquée par l'effet report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 et une potentielle nouvelle augmentation de ce point d'indice de 2% en juillet 2023.

L'évolution de la masse salariale brute de **+652k€ soit + 4,2%** s'explique par :

#### 1- Des dépenses supplémentaires (+ 865k€) liées à :

- la gestion interne des ressources humaines (+ 425k€)
  - glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne) amplifié cette année par les mesures nationales concernant les catégories C,
  - diverses mesures indemnitaires :
    - revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) de la police municipale,
    - prime pour les chefs de projet,
    - deuxième revalorisation du régime indemnitaire des emplois qualifiés,
    - prime suite à réussite à concours et examens,
    - revalorisation du régime indemnitaire des catégories B
  - une dépense supplémentaire prévisionnelle liée à des recrutements validés dans le cadre des contrats de service,
  - la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
  - l'impact des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune (Agglomération, Ville et CCAS d'Agen).

- l'impact des mesures externes (+ 440k€)
  - l'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022,
  - une potentielle augmentation du point d'indice de 2% en juillet 2023,
  - une augmentation du SMIC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
  - une augmentation des cotisations patronales.

## 2- Des économies (-213k€)

- Non-remplacement des départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...)

## C – L'EPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2022		BP22	CA 2022		CA22	BP 2023		BP23	% Var BP23/CA22
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
Epargne de gestion (E = C - D)				12 794			16 965			13 492	-20,5%
+	76 Produits financiers			0		0	0		5	5	
-	66 Charges financières	963		963	1 048		1 048	2 004		2 004	91,2%
Résultat financier de fonctionnement (F)		963	0	-963	1 048	0	-1 048	2 004	5	-1 999	90,7%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)				11 831			15 917			11 493	-27,8%

Les prévisions relatives aux frais financiers sont en nette hausse (quasi doublement) du fait à la fois du contexte international actuel qui entraîne une hausse des taux sur les marchés financiers et de l'augmentation de l'encours de dette de l'Agglomération.

La progression des recettes étant moins importante que la hausse des dépenses, l'épargne brute prévisionnelle ressort en baisse de 4,4M€ environ (soit -27,8%) par rapport à 2022. Le taux d'épargne brute prévisionnel est quant à lui en deçà des 20%.

En K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 262	10 998	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831	15 917	11 493
Taux d'épargne brute	19,1%	20,0%	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%	26,1%	17,9%

## D – LES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2022		BP22	CA 2022		CA22	BP 2023		BP23	% Var BP23/CA22
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+	77 Produits exceptionnels		0	0		48	48		2	2	-95,8%
-	67 Charges exceptionnelles	73		73	39		39	72		72	84,6%
Résultat exceptionnel (H)		73	0	-73	39	48	9	72	2	-70	-877,8%

Les mouvements exceptionnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute qui doit donner une vision juste de la capacité d'autofinancement structurelle de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le résultat exceptionnel pèse sur le résultat global de l'exercice et constitue une source de financement ponctuelle lorsqu'il est excédentaire.

Dans la nomenclature M57, on ne retrouve plus au compte 67 que les annulations de titres sur exercice antérieur (673), les autres dépenses autrefois considérées comme exceptionnelles étant dorénavant comptabilisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Il en va de même pour le compte 77 qui ne comptabilise plus que les annulations de mandats sur exercice antérieur (773) et le produit des cessions (775).

Il est à noter que les cessions prévues au BP au chapitre 024 en section d'investissement (795k€), n'apparaîtront, qu'une fois réalisées, au chapitre 77 au compte administratif 2023. On y retrouve notamment 749k€ de rétrocessions de terrains achetés pour le compte de RFF (2<sup>ème</sup> et dernière tranche après celle de 2019), sachant que l'autre partie de ces rétrocessions concerne le budget annexe du TAG (1 387k€).

Par ailleurs, il apparaît de bonne gestion de constituer des provisions lorsque des risques financiers sont identifiés et d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » ou 6817 « dotations aux dépréciations d'actifs circulants »:

➤ Provisions pour risque contentieux :

- contentieux RH : 208k€ correspondant à la 2<sup>ème</sup> année de lissage d'un risque total estimé à 624k€, en vue de couvrir le risque de condamnation de l'Agglomération dans un contentieux RH porté devant la Cour d'appel après un rejet de la demande d'indemnisation par le tribunal administratif,
- contentieux indemnitaire : 79k€ correspondant à l'étalement sur 2 ans d'un nouveau risque identifié après l'introduction d'un recours au Tribunal administratif par un administré réclamant une indemnisation totale de 158k€

➤ Provisions pour risque de dépréciation de créances :

- 11 884,74€ au titre de l'étalement sur 3 ans du risque de non recouvrement de l'indemnité de 36 154,23€ à laquelle a été condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement dont a été victime l'Agglomération en 2020 (cf délibération du 2 décembre 2021),
- 35 237,77€ représentant 15% du montant des restes à recouvrer constatés par le comptable public sur le budget principal de l'Agglomération.

## II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2023 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2022. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

### Prévisions Agglomération d'Agen seule

<i>mouvements réels / hors excédent reporté / hors flux mutualisation</i>		BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol /CA22	Evol /CA22
011	Charges à caractère général	20 685 916	18 620 454	23 038 838	4 418 384	23,73%
65	Autres charges de gestion courante	10 040 705	8 549 736	10 153 053	1 603 317	18,75%
66	Charges financières	963 203	1 047 758	2 004 018	956 260	91,27%
67	Charges exceptionnelles	73 198	39 265	72 250	32 985	84,01%
012	Charges de personnel	15 310 759	15 379 236	16 031 240	652 004	4,24%
014	Atténuation de produits	11 151 018	11 712 377	11 766 874	54 497	0,47%
68	Provisions pour risques et charges	250 385	250 385	334 123	83 738	33,44%
<b>Total dépenses</b>		<b>58 475 184</b>	<b>55 599 210</b>	<b>63 400 395</b>	<b>7 801 185</b>	<b>14,03%</b>
70	Produits des services et des domaines	3 123 227	3 109 147	2 925 395	-183 752	-5,91%
73	Impôts et taxes	51 545 879	53 096 697	55 788 899	2 692 202	5,07%
74	Dotations et participations	14 773 431	14 540 952	15 388 579	847 627	5,83%
75	Autres produits de gestion courante	485 218	452 170	348 010	-104 160	-23,04%
76	Produits financiers	0	0	5 466	5 466	
77	Produits exceptionnels	0	47 559	1 500	-46 059	-96,85%
013	Atténuation de charges	55 000	27 128	30 400	3 272	12,06%
<b>Total recettes</b>		<b>69 982 755</b>	<b>71 273 654</b>	<b>74 488 249</b>	<b>3 214 596</b>	<b>4,51%</b>
Epargne brute (hors excep)		11 831 154	15 916 534	11 492 727	-4 423 807	-27,79%
Taux épargne brute (hors excep)		19,6%	26,1%	17,9%		

### Prévisions Administration commune

<i>mouvements réels / hors excédent reporté</i>		BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evol BP23/CA22	Evol BP23/CA22
011	Charges à caractère général	21 036 366	18 935 285	23 302 808	4 367 522	23,1%
65	Autres charges de gestion courante	10 212 270	8 715 033	10 325 515	1 610 482	18,5%
66	Charges financières	963 203	1 047 758	2 004 018	956 260	91,3%
67	Charges exceptionnelles	73 198	39 265	72 250	32 985	84,0%
012	Charges de personnel	40 633 608	40 645 686	42 340 828	1 695 142	4,2%
014	Atténuation de produits	11 151 018	11 712 377	11 766 874	54 497	0,5%
68	Provisions pour risques et charges	250 385	250 385	334 123	83 738	33,4%
<b>Total dépenses</b>		<b>84 320 048</b>	<b>81 345 789</b>	<b>90 146 415</b>	<b>8 800 626</b>	<b>10,8%</b>
70	Produits des services et des domaines	28 854 143	28 749 287	29 699 626	950 339	3,3%
73	Impôts et taxes	51 545 879	53 096 697	55 788 899	2 692 202	5,1%
74	Dotations et participations	14 845 602	14 570 117	15 475 475	905 358	6,2%
75	Autres produits de gestion courante	507 218	472 919	358 010	-114 909	-24,3%
76	Produits financiers	0	0	5 466	5 466	
77	Produits exceptionnels	0	47 559	1 500	-46 059	-96,8%
013	Atténuation de charges	291 800	242 913	155 800	-87 113	-35,9%
<b>Total recettes</b>		<b>96 044 642</b>	<b>97 179 492</b>	<b>101 484 776</b>	<b>4 305 284</b>	<b>4,4%</b>
Epargne brute (hors excep)		12 048 177	16 075 794	11 743 234	-4 332 560	-27,0%
Taux épargne brute (hors excep)		14,0%	18,5%	12,9%		

*Le niveau d'épargne brute reste sensiblement le même. Le taux d'épargne brute ressort beaucoup plus bas car le même niveau d'épargne brute est rapporté à un niveau beaucoup plus élevé de recettes de fonctionnement (ces dernières intégrant les remboursements de masse salariale versés par la Ville et le CCAS d'Agen à l'Agglomération).*

## II – L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

Fait nouveau depuis 2022, au-delà des dépenses liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) et aux investissements de maintenance, sont comptabilisées sur la section d'investissement les attributions de compensation d'investissement relatives à la révision statutaire, soit 1 795k€.

<i>en k€</i>	BP 2023	RP 2022	TOTAL 2023
PPI	66 059	8 092	74 151
Maintenance	2 089	651	2 740
AC investissement	1 795	0	1 795
Autres	64	69	132
<b>TOTAL</b>	<b>70 007</b>	<b>8 811</b>	<b>78 818</b>

## A – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Dépenses brutes de maintenance 2023		BP	REPORTS	TOTAL 2023
S1	Matériel/Mobilier	88 000,00	20 077,71	108 077,71
S2	Matériel roulant	661 600,00	241 865,47	903 465,47
S3	Matériel informatique	505 620,00	263 604,79	769 224,79
S4	Bâtiments	751 000,00	125 131,60	876 131,60
S5	Maintenance Espaces Verts	83 000,00	0,00	83 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 089 220,00</b>	<b>650 679,57</b>	<b>2 739 899,57</b>

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, Aquasud, COJC, pôle multimodal, centre des congrès...) ainsi que les crédits destinés à l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant (bennes à ordures ménagères, engins techniques, véhicules légers...).



## B – LES INVESTISSEMENTS 2023 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<i>dépenses d'investissement brutes en k€</i>	BP 2023	RP 2022	TOTAL 2023
Pont et Barreau de Camélat	36 450	320	36 770
"Révolution des poubelles"	5 730	1 702	7 432
Eaux pluviales	2 707	444	3 151
FST	3 150	0	3 150
IPE	3 000	0	3 000
Accessibilité	400	1 923	2 323
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation lumineuse (PEEPS)	3 223	207	3 430
Participation RN21 La Croix blanche - Monbalen	938	0	938
Habitat social	1 037	579	1 616
Schéma Vélo	1 205	342	1 546
Hydraulique	556	618	1 174
Schéma sites touristiques	748	317	1 065
Participation stade Armandie	1 000	0	1 000
Protection contre les crues	778	123	901
Aires d'accueil des gens du voyage	752	126	879
Voirie communautaire	550	280	830
Gymnases communautaires	580	57	637
CTMA	329	207	536
Régime d'aide santé	210	304	514
2ème échangeur autoroutier	382	0	382
PAPI du Bruilhois	300	78	378
CFA La Palme	150	0	150
Participation campus numérique	333	0	333
Participation LGV	284	0	284
Documents d'urbanisme	190	59	249
Cohésion sociale	120	108	228
Giratoire G9	216	0	216
PCAET et stations de mesure de la qualité de l'air	171	44	215
Divers	143	67	210
Santé	112	58	170
Passeligne/Pole nautique	118	51	169
Protection Incendie	50	71	121
Planification SCOT	105	7	112
Agglo numérique	42	0	42
<b>TOTAL</b>	<b>66 059</b>	<b>8 092</b>	<b>74 151</b>

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2022 mais restant à réaliser sur 2023) s'élève à 8 092k€

A ces restes à réaliser s'ajoutent 66 059k€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements sur les réseaux : 10%
- les investissements relatifs aux grandes infrastructures : 58%
- le fonds de solidarité territoriale : 5%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 27%

Au stade du budget primitif, le taux de financement prévisionnel des projets s'élève à 26% (18,7% hors Camélat). Les services de l'Agglomération restent toutefois mobilisés pour solliciter des financements complémentaires, notamment au titre du nouveau fonds vert mis en place par le Gouvernement en 2023.

<i>recettes d'investissement en k€</i>	<b>BP 2023</b>	<b>RP 2022</b>	<b>TOTAL 2023</b>
Pont et Barreau de Camélat	12 232	0	12 232
IPE	1 611	0	1 611
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation lumineuse (PEEPS)	619	597	1 217
Accessibilité	972	0	972
Eaux pluviales	812	125	937
Schéma collecte et traitements déchets	658	0	658
Aires d'accueil des gens du voyage	164	181	345
Amorce Rocade Ouest	340	0	340
CTMA	229	0	229
Hydraulique	70	154	224
Schéma Vélo	100	64	164
2ème échangeur autoroutier	127	0	127
Voirie communautaire	0	69	69
Documents d'urbanisme	57	7	64
Participation LGV	49	0	49
Planification SCOT	0	33	33
Aménagements touristiques	0	23	23
Santé	5	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>18 045</b>	<b>1 254</b>	<b>19 299</b>

## C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Épargne brute (hors exceptionnel)	10 262	10 998	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831	15 917	11 493
Taux d'épargne brute	19,1%	20,0%	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%	26,1%	17,9%
Encours de dette au 31/12	91 401	82 870	91 108	85 165	102 438	89 531	111 304	98 885	140 442
Remboursement capital	9 138	8 766	9 934	9 705	8 634	8 650	8 456	8 456	8 574
Emprunt d'équilibre	28 274	19 371	18 172	12 000	25 907	13 000	29 419	17 000	49 834
Capacité de désendettement au 31/12 (encours de dette / épargne brute)	8,9 ans	7,5 ans	8,8 ans	7,8 ans	8,8 ans	6,4 ans	9,4 ans	6,2 ans	12,2 ans
Capacité de désendettement au 31/12 avec reprise des excédents de fonctionnement prévisionnels)	8,9 ans	7,5 ans	8,8 ans	7,8 ans	8,8 ans	6,4 ans	9,4 ans	6,2 ans	11,7 ans

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, si ces dernières devaient être réalisées dans leur totalité, il serait nécessaire de réaliser un emprunt d'équilibre de 49 834k€. Sur ces 49,8M€ nécessaires à l'équilibre du budget, 6M€ figurent déjà dans les reports (emprunts souscrits mais non encaissés en 2022) en couverture du déficit des restes à réaliser et 18M€ restent à tirer sur les 30M€ accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le financement du projet de pont et barreau de Camélat.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2023 dépasse les 140M€, mais on observe toujours un endettement moindre entre le BP et le CA (cf réalisations des années précédentes). Mais surtout, la capacité de désendettement (12,2 ans), sera in fine, inférieure au plafond légal de 12 ans (cf projections réalisées au DOB à partir des taux de réalisation constatés les années précédentes). En outre, l'emprunt d'équilibre sera diminué au moment du vote du budget

supplémentaire du fait de la reprise du résultat excédentaire de 2022 (estimé à 962k€) ainsi que de l'excédent de la zone d'activité Lamothe-Magnac en provenance du budget annexe 03 (cf rapport spécifique). En intégrant ces excédents, la capacité de désendettement prévisionnelle serait plutôt de 11,7 ans.

Par ailleurs, et afin de tenir compte du caractère exceptionnel et ponctuel des investissements réalisés dans le cadre du projet de Camélat, il est possible de retraiter ces ratios de la charge d'emprunt relative à cette opération.

En K€ (hors Camélat)	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 262	10 998	10 309	10 965	11 654	13 918	11 831	15 917	11 851
Taux d'épargne brute	19,1%	20,0%	18,7%	20,1%	20,7%	24,4%	19,6%	26,1%	17,9%
Encours de dette au 31/12	91 401	82 870	91 108	85 165	102 438	89 531	96 575	86 885	110 442
Remboursement capital	9 138	8 766	9 934	9 705	8 634	8 650	8 456	8 456	8 574
Emprunt d'équilibre	28 274	19 371	18 172	12 000	25 907	13 000	14 690	5 000	31 834
Capacité de désendettement au 31/12 (avec reprise des excédents de fonctionnement)	8,9 ans	7,5 ans	8,8 ans	7,8 ans	8,8 ans	6,4 ans	8,2 ans	5,5 ans	7,8 ans

### C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2023

Contrairement aux années précédentes, l'équilibre du BP 2023 est calculé sans la reprise des résultats 2022 qui n'ont pu être arrêtées de manière définitive.

L'équilibre sera recalculé au moment du vote du budget supplémentaire, la reprise du résultat excédentaire de 2022 devant conduire à une réduction de l'emprunt d'équilibre.

EQUILIBRE DU BP 2023 BUDGET PRINCIPAL AA			
		DEPENSES	RECETTES
002	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 721 414,74 €</b>	<b>101 573 995,84 €</b>
	Excédent 2022 (env 7721)		
		94 721 414,74 €	101 573 995,84 €
023	Virement (env 501)	6 852 581,10 €	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>101 573 995,84 €</b>	<b>101 573 995,84 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>80 971 701,15 €</b>	<b>31 632 871,00 €</b>
	Reports 2022	8 811 139,50 €	1 463 130,90 €
16	Emprunt de couverture		6 000 000,00 €
		<b>89 782 840,65 €</b>	<b>39 096 001,90 €</b>
021	Virement (env 442)		6 852 581,10 €
		89 782 840,65 €	45 948 583,00 €
001	Déficit d'investissement 2022 (env 23998)		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379 et 23962)		
		89 782 840,65 €	45 948 583,00 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		43 834 257,65 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>89 782 840,65 €</b>	<b>89 782 840,65 €</b>

**Vu** l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Le Bureau Communautaire informé en date du 19 janvier 2023

La Commission « Finances » informée en date du 31 janvier 2023.

### **LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[62 Voix POUR]

[21 Voix CONTRE : M. AMELING, Mme ANNETTE-OGIER, Mme BARAILLES, Mme COMBRES (par procuration à Mme LASMAK), M. DELBREL, Mme FAGET (par procuration à M. MEYNARD), M. FREMY, M. GARCIA, M. LAFUENTE, Mme LAMY, Mme LASMAK, Mme LEBEAU (par procuration à Mme LUGUET), Mme LUGUET, M. MEYNARD, Mme MEYNARD, M. MIRANDE, M. PANTEIX, M. RAUCH (par procuration à M. MIRANDE), M. RAYSSAC, M. RIERA et M. SANCHEZ]

[2 non-participations au vote : M. BRUNEAU et M. PROUZET]

### **DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** l'équilibre général du Budget Primitif 2023 du Budget Principal (B01),

**2°/ D'AUTORISER** le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget,

**3°/ D'APPROUVER** l'inscription au compte 6815 du budget principal « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » :

- d'une provision de 208 000€, étalée sur 3 ans dans le cadre d'un contentieux en matière de ressources humaines impliquant l'Agglomération,
- d'une provision de 79 000€, étalée sur 2 ans, dans le cadre d'un recours indemnitaire formulé par un administré devant le Tribunal administratif.

**4°/ D'APPROUVER** l'inscription au compte 6817 du budget principal « dotations aux dépréciations des actifs circulants » :

- d'une provision de 11 884,74€ étalée sur 3 ans afin de couvrir le risque de non-recouvrement des sommes auxquelles le tribunal a condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement,
- d'une provision de 35 237,77€ représentant 15% du montant des restes à recouvrer constatés par le comptable public sur le budget principal de l'Agglomération.

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06 / 02 / 2023

Publication le 06 / 02 / 2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean DIONIS du SEJOUR**

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue official stamp. The stamp features a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside, and the text "AGGLOMERATION AGEN" printed in blue capital letters.



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

**OBJET :** DCA\_003/2023\_BUDGET PRIMITIF 2023 – EQUILIBRE GENERAL [BUDGETS ANNEXES]

Nombre de  
délégués en  
exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FEVRIER A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 68

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. BRUNEAU, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA (EN VISIO-CONFERENCE), M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYs, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 17

MME KHERKHACH, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, M. N'KOLLO, M. SI TAYEB, MME COMBRES, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME VEYRET, MME FAGET, M. BUISSON, M. LE BOT, M. ROUX ET M. LAMBROT.

Pouvoirs : 17

MME KHERKHACH A M. FELLAH  
MME IACHEMET A MME CUGURNO  
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. BENATTI A MME FLORENTINY  
MME DEJEAN-SIMONITI A MME HECQUEFEUILLE  
M. LLORCA A MME MAIOROFF  
M. N'KOLLO A M. DUGAY  
M. SI TAYEB A M. ZAMBONI  
MME COMBRES A MME LASMAK  
M. RAUCH A M. MIRANDE  
MME LEBEAU A MME LUGUET  
MME VEYRET A M. DUBOS  
MME FAGET A M. MEYNARD  
M. BUISSON A M. DELBREL  
M. LE BOT A M. VALETTE  
M. ROUX A M. BERTHOUMIEUX  
M. LAMBROT A MME SALLES

Date d'envoi de la  
convocation :  
27/01/2023

**Expose**

Après avoir examiné le budget primitif 2023 de son budget principal, l'Agglomération d'Agen doit voter également les **budgets annexes** suivants :

- Budget transport urbains (B09)
- Budgets des zones d'activités économiques (B03)

- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget du Marché d'Intérêt National (B15)

Comme pour le budget principal, ce vote s'opèrera sans reprise des résultats de l'exercice 2022. Ces derniers seront intégrés à l'occasion d'un budget supplémentaire qui sera voté au mois de mai 2023, une fois que le compte administratif ou le compte financier unique (pour les budgets régis par la nomenclature M57) 2022 auront pu eux-mêmes être arrêtés.

## 1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Le budget annexe Transports nécessite en 2023 une augmentation globale de crédits de 1 228 k€ par rapport à 2022, en lien avec la hausse de la Contribution Financière Forfaitaire au délégataire Transports (+749k€) et la nouvelle gestion des lignes scolaires desservant l'ex-CCPAPS (+ 365k€).

Les recettes sont également estimées en hausse par rapport à l'année passée mais cette hausse n'étant que de 853k€ (+9,3%), le budget principal de l'Agglomération d'Agén sera appelé à combler le déficit estimé à 975k€. Les recettes issues du versement mobilité (VM) sont estimées prudemment en deçà du montant perçu en 2022 (-3,3%).

		Budget annexe transports								
		BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP		
DEPENSES		2020	2020	2021	2021	2022	2022	2023	variations	
Participation Kéolis		7 000	7 383	7 650	7 375	7 486	7 472	8 221	749	10,0%
Transport scolaire hors DSP		246	264	292	284	410	240	574	334	139,2%
Personnel		152	172	180	209	256	253	270	17	6,7%
Autres dépenses		369	306	320	227	316	186	276	90	48,4%
Amortissements		671	661	564	663	690	681	719	38	5,6%
	<b>Total</b>	<b>8 438</b>	<b>8 786</b>	<b>9 006</b>	<b>8 758</b>	<b>9 158</b>	<b>8 832</b>	<b>10 060</b>	1 228	13,9%
	<i>Variation</i>	25	348	220	-248	400	-326	1 228		
		BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP		
RECETTES		2020	2020	2021	2021	2022	2022	2023	variations	
Versement mobilité (VM)		5 950	6 164	6 460	6 558	6 525	7 284	7 045	-239	-3,3%
Sub Région transport scolaire		1 334	1 352	1 352	1 334	1 563	1 567	1 684	117	7,5%
DGD		194	194	194	194	194	194	194	0	0,0%
Remboursement Kéolis			528	0	79	0	0	0	0	
Autres		229	301	123	141	139	162	162	0	0,0%
Subvention équilibre B01		731	249	875	460	729	0	975	975	
Excédent N-1		0		2		8		0	0	
	<b>Total</b>	<b>8 438</b>	<b>8 788</b>	<b>9 006</b>	<b>8 766</b>	<b>9 158</b>	<b>9 207</b>	<b>10 060</b>	853	9,3%
	<b>NET Recettes - dépenses</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>375</b>	<b>0</b>		
	<i>variation</i>	0	2	-2	8	-8	375	-375		

### Les dépenses

La contribution financière forfaitaire (CFF) versée à Keolis passe de 7 472 k€ en 2022 à 8 221 k€ en 2023 (+ 749k€, soit +10%) pour permettre principalement :

- la mise en oeuvre de nouveaux services (covoiturage, navettes spéciales...), l'adaptation des services de TAD et TPMP et leur extension sur l'ex-CCPAPS (265k€),
- la régularisation du solde de CFF de 2022 (321k€),
- l'actualisation prévue au contrat de DSP (109k€).

Avec l'extension du territoire en 2022, 11 nouvelles lignes scolaires desservant l'ex-CCPAPS ont été intégrées depuis la rentrée 2022/2023. Sur une année pleine et en coût actualisé

selon l'inflation, cela représente une charge de 365k€ pour 2023, et porte les dépenses liées au transport scolaire hors DSP à un total de 574k€.

Les dépenses de personnel augmentent quant à elles pour les mêmes raisons que celles détaillées dans l'analyse du budget principal.

La hausse des autres dépenses qui passent de 186k€ à 276k€ comprend un montant de 80k€ dédié à l'AMO recruté dans le cadre du renouvellement de la DSP.

### Les recettes

La fusion avec la CCPAPS intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en portant à plus de 100 000 le nombre d'habitants de l'Agglomération d'Agen, a généré la possibilité d'élever le taux de Versement Mobilité (VM) à 1,05% (maximum applicable). Cependant, il a été décidé de maintenir le taux de 0,75%. Les recettes pour 2023 sont donc estimées à hauteur de 7 045k€.

Avec l'extension du territoire, le service Transports gère 11 nouvelles lignes scolaires desservant l'ex-CCPAPS depuis la rentrée 2022/2023. Ce transfert s'accompagne d'une compensation annuelle fixe de ressources de 314k€, portant la compensation annuelle totale relative au transfert de compétence du transport scolaire versée par la Région Nouvelle Aquitaine à 1 648k€.

Les autres recettes sont stables en 2023.

La majeure partie des dépenses d'investissement prévue au BP 2023 concernent l'aménagement de points d'arrêt, conformément aux nouveaux statuts de l'Agglomération d'Agen qui ont permis de clarifier l'exercice de la compétence ainsi que les nouvelles modalités de financement des points d'arrêt. Ainsi 382,5k€ sur un total de 464k€ (soit 82,5%) sont dédiés à l'aménagement de points d'arrêt. En outre, 22,5k€ sont prévus pour les équiper en abribus. Les travaux relevant de la compétence communale (aménagement de voirie aux abords des points d'arrêt) seront réalisés sous convention de mandat et nécessitent donc l'inscription en recettes du remboursement par les communes de leur quote-part de travaux.

Les autres dépenses concernent :

- le déplacement d'un sanitaire de bout de ligne à un endroit plus pertinent,
- l'achat d'un logiciel spécialisé dans la mobilité en vélo (12k€),
- des travaux au dépôt de bus relatifs à la réorganisation du parking (11k€),
- la remise en état du local vélos à la gare routière.



Dépenses d'investissement	BP 2023	REPORTS 2022	TOTAL
TX AA ABRIS BUS BRAX ROQUEFORT	100 000,00	0,00	100 000,00
RBT COMMUNES QUAIS ARRET BUS	67 500,00	0,00	67 500,00
MISE A ACCESSIBILITE ARRET BUS	55 000,00	0,00	55 000,00
ACHAT MOBILIER URBAIN	22 500,00	0,00	22 500,00
SANITAIRES BOUT DE LIGNE	15 000,00	0,00	15 000,00
MATERIELS EQUIPEMENTS BUS	15 000,00	0,00	15 000,00
ACHAT LOGICIEL GESTION	12 000,00	0,00	12 000,00
TRAVAUX DEPOT BUS	1 334,37	9 600,00	10 934,37
LOCAL VELO GARE	5 697,72	0,00	5 697,72
OPSSMDT ABRIS BUS ROQUEFORT	80 000,00	0,00	80 000,00
OPSSMDT ABRIS BUS BRAX	80 000,00	0,00	80 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>454 032,09</b>	<b>9 600,00</b>	<b>463 632,09</b>
Recettes d'investissement	BP 2023	REPORTS 2022	TOTAL
OPSSMDT ABRIS BUS BRAX	80 000,00	0,00	80 000,00
OPSSMDT ABRIS BUS ROQUEFORT	80 000,00	0,00	80 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>

La couverture de ces dépenses ne nécessite pas l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel car la section est en suréquilibre grâce à la dotation aux amortissements.

### Transports BP 2023 (en K€)

#### DEPENSES Fonctionnement

Dépenses	9 341
Amortissements	719
<b>Sous total</b>	<b>10 060</b>

#### RECETTES fonctionnement

Recettes	9 085
Subvention d'équilibre	975
<b>Sous total</b>	<b>10 060</b>

#### DEPENSES Investissement

Dépenses	464
Remboursement capital dette	73
<b>Sous total</b>	<b>537</b>

#### RECETTES Investissement

Recettes	160
Amortissements	719
Emprunt d'équilibre	0
<b>Sous total</b>	<b>879</b>

## **2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »**

La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l'aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépenses de fonctionnement et recette d'investissement) en début d'exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépenses d'investissement) en fin d'exercice.

La section d'investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget.

Ce budget annexe recouvre plusieurs zones d'activité dont certaines ont été entièrement commercialisées et d'autres sont encore en phase d'étude, d'aménagement et/ou de commercialisation :

- Lacourbe à Marmont Pachas (le dernier terrain est en cours de cession, la recette sera perçue en 2023),
- La Roubiague à Layrac,
- Agropole 3 à Estillac,
- Sun Valley à Roquefort,
- Donnefort à Agen.

Les principaux postes de dépenses 2023 (74k€) concernent les études et travaux nécessaires à la réalisation des cessions (géomètre, études de sol, diagnostics et accès au dernier lot restant sur Sun Valley).

S'agissant des recettes, ont été signés dès le mois de janvier les actes relatifs aux cessions La Mongie 5 sur la zone Agropole 3 (373k€) et DTS sur la zone Sun Valley (279k€). Doivent encore intervenir en 2023 les cessions suivantes :

- terrain sur la zone La Roubiague (229k€),
- SCI Polagro (300k€) et Quinoak (320k€) sur la zone Agropole 3,
- Action télécom (370k€) sur la zone Sun Valley.

## ZAE BP 2023 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	7 940	Vente terrains	1 871
Acquisitions Travaux et études	74	Loyers	33
Frais financiers	80	Stock final	6 190
		Résultats antérieurs	0
Transfert frais financiers	80	Transfert frais financiers	80
<b>Sous total</b>	<b>8 174</b>	<b>Sous total</b>	<b>8 174</b>
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Résultats antérieurs	0	Reprise stock initial	7 940
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	0
Stock final	6 190		
<b>Sous total</b>	<b>6 390</b>	<b>Sous total</b>	<b>7 940</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>14 564</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>16 114</b>

Au stade du budget primitif, et dans l'attente de la reprise des résultats 2022 qui sera effectuée lors de l'adoption du budget supplémentaire, la section de fonctionnement est équilibrée et la section d'investissement présente un suréquilibre. Il n'est donc pas nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre.

Il est important de préciser que, de 2007 à 2015, ce budget a également porté l'aménagement de la zone Lamothe-Magnac. Cette zone dont le bilan est clos, atteste d'un excédent de clôture important (5,5M€). Maintenant qu'un terrain d'entente a pu être trouvé avec la commune de Boé (protocole transactionnel en date du 14 octobre 2022), cet excédent va pouvoir être sorti de ce budget. Il sera repris au budget principal précisément à l'occasion du vote du budget supplémentaire, une fois que le compte financier unique 2022 et la délibération d'affectation des résultats 2022 auront été adoptés.

### 3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique.

Ce type de budget n'a pas à proprement parler, de section d'investissement et obéit à des règles comptables très spécifiques (flux de stocks).

Avec la fin des gros travaux de création de voiries et d'espaces verts de la zone en 2019, le TAG a basculé en 2020 dans une phase de commercialisation. Pour suivre le rythme des cessions, ainsi que pour tenir compte de l'ouverture liée à l'urbanisation, et enfin pour prendre en considération le projet LGV (avec la base travaux), l'Agglomération d'Agen apporte des aménagements complémentaires aux voies réalisées en phases 1 et 2 sur 4 zones et 2 secteurs annexes, étant entendu que les travaux étaient prévus à l'AVP.

De fait, le budget prévisionnel 2023 sera principalement marqué par :

**En dépenses :**

Finalisation de la Tranche conditionnelle 1 : finalisation des travaux de la voie AB, voie au nord du TAG qui desservira l'entreprise Grazie et le futur siège de Gozoki (tronçon 5 entre giratoire GB et le Seyne).

Finalisation de la Tranche conditionnelle 3 : première phase de la création de la voie BK (anciennement dénommée voie PL), voie qui va desservir le centre du TAG et notamment la future implantation de Kuehne Nagel.

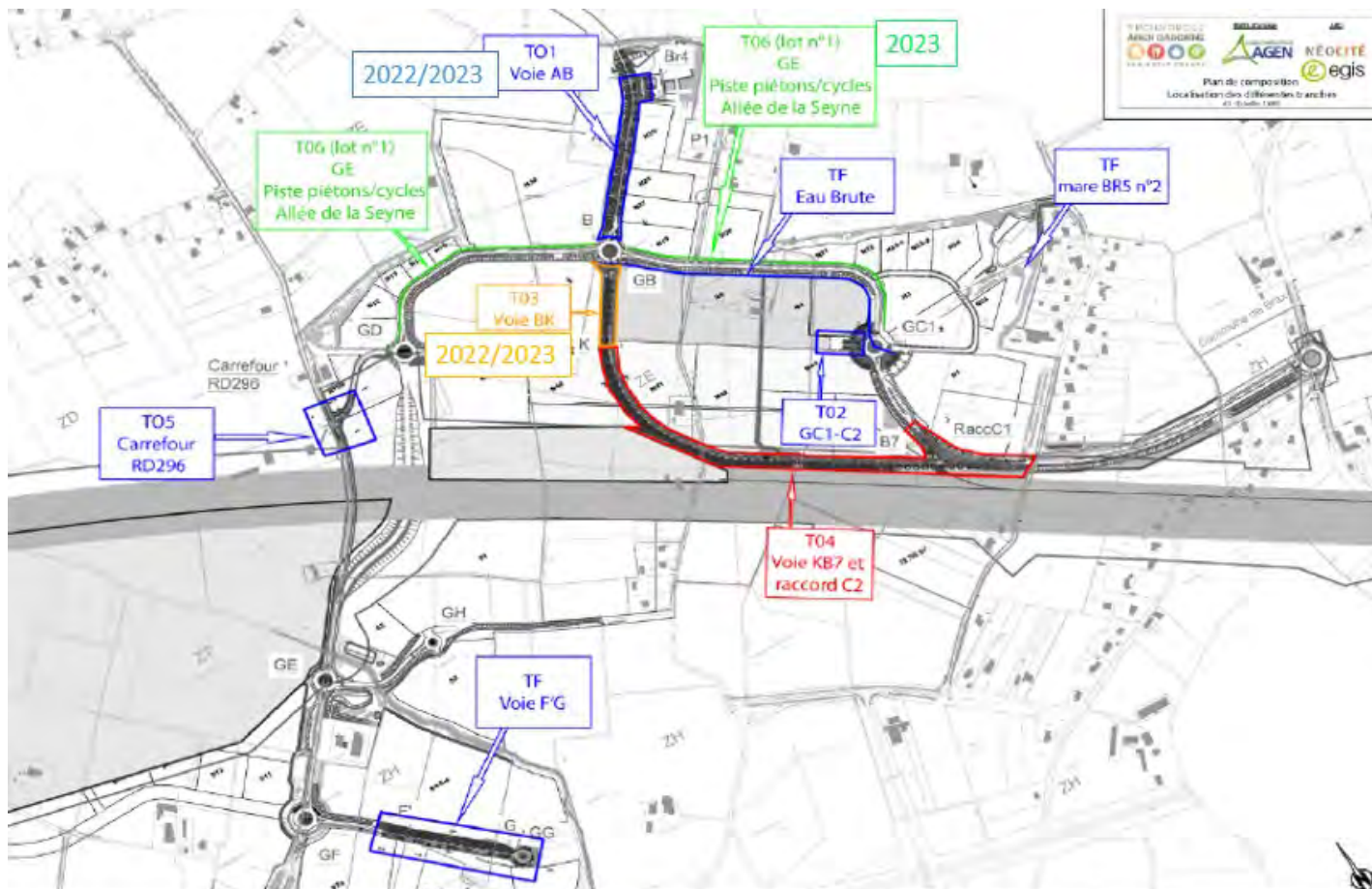
Tranche conditionnelle 6 (2022/2023) : mise en œuvre de grave-émulsion sur la piste piétons/cycles de l'allée de la Seyne.

Acquisitions et frais annexes : il s'agit principalement des remboursements d'annuités de l'Agglomération d'Agen à l'EPFL.

Finalisation des dépenses afférentes aux fouilles archéologiques impactant les lots en cours de cession et en amont des chantiers privés.

Suivi des travaux en Maîtrise d'œuvre (MOE) ainsi que les travaux complémentaires nécessaires en voirie terrassements, réseaux humides et réseaux secs :

- au sud : prolongation de la voie GF, pour desservir le lot vendu à Fonroche en 2021,
- au nord : prolongation de la voie AB pour desservir le lot vendu à Maison Briau en 2021 mais également pour les lots en cours de cession,
- prolongation du réseau d'eau brute.



### En recettes :

Le TAG compte aujourd'hui 9 entreprises en exploitation et 5 en chantier. Les recettes prévisionnelles sur 2023 sont estimées à environ 2 417k€ :

- Cessions : la commercialisation se poursuit pour l'année 2023 pour un montant prévisionnel total de 935k€
  - > lot N3 Sud Management : 283k€
  - > lot N21 Fast Rocade : 171k€
  - > lot N27 et N28 Gozoki : 481k€

Il est important de préciser, qu'à la faveur d'un contexte de raréfaction de l'offre foncière et de lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, un relèvement du prix de cession au m<sup>2</sup> a été décidé avec un objectif minimum de 30€/m<sup>2</sup>. Ce choix a été rendu d'autant plus évident au regard du gain réel d'attractivité de notre territoire obtenu grâce à livraison de la nouvelle sortie autoroutière Agen ouest et à la perspective de mise en service prochaine du pont et du barreau de Camélat.

- Rétrocession RFF :  
Selon le protocole d'accord signé, il est prévu en 2023, une seconde et dernière tranche de rétrocessions des parcelles acquises pour le compte de SNCF réseaux (tracé et base travaux de la LGV) pour un montant avoisinant 1 387k€ pour 22,8 ha.

Par ailleurs, la subvention du Fonds national d'aide à la pierre (FNAP) relative aux fouilles sur le secteur Faurat est attendue en 2023 pour un montant de 81k€.

### TAG BP 2023 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	18 874	Vente terrains	2 322
Acquisitions Travaux et études	2 304	Produits divers	118
Frais financiers	678	Stock final	19 416
Transfert frais financiers	678	Transfert frais financiers	678
Résultats antérieurs	0		
<b>Sous total</b>	<b>22 534</b>	<b>Sous total</b>	<b>22 534</b>
<b>DEPENSES Investissement</b>		<b>RECETTES Investissement</b>	
Remboursement capital	1 600	Reprise stock initial	18 874
Stock final	19 416	Résultats antérieurs	0
		Emprunt d'équilibre	2 142
<b>Sous total</b>	<b>21 016</b>	<b>Sous total</b>	<b>21 016</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>43 550</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>43 550</b>

Au stade du budget primitif 2023, sans reprise des résultats 2022, la section de fonctionnement est équilibrée et il apparaît nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 2 142k€ pour équilibrer la section d'investissement. Si cet emprunt prévisionnel devait être réalisé en totalité, cela porterait l'encours de dette sur ce budget à 25 486k€.

#### 4- BUDGET ANNEXE « EAU »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP eau (B04) dans le budget annexe de la régie eau (B05). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'eau en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen.

Il est à noter qu'il intègre, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les 13 communes de l'ex-CCPAPS, à la suite de leur retrait du syndicat Eau 47. Toutefois, faute de disposer de la totalité des données nécessaires, le budget primitif présenté n'intègre pas les éléments relatifs à la reprise de la quote-part de l'actif (amortissements) et du passif (emprunts) de ce syndicat revenant à l'Agglomération d'Agen qui assume désormais la compétence pour ces 13 communes. Ces éléments seront pris en compte lors du vote du budget supplémentaire.

## BUDGET EAU (05)

Ratios en k€

(En K€)	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	3 391	3 032	3 367
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 221	847	952
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 170</b>	<b>2 185</b>	<b>2 415</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>64,0%</b>	<b>72,1%</b>	<b>71,7%</b>
- Frais financiers	141	154	333
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 029</b>	<b>2 031</b>	<b>2 082</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>59,8%</b>	<b>67,0%</b>	<b>61,8%</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>11 082</b>	<b>11 974</b>	<b>16 071</b>
VARIATION DE L'ENCOURS	-7	892	4 097
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>5,5 ans</b>	<b>5,9 ans</b>	<b>7,7 ans</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023 sont en hausse de 105k€ par rapport à l'exercice 2022. Cette augmentation s'explique pour moitié par la progression de la masse salariale (effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022 et anticipation d'une nouvelle hausse au mois de juillet 2023). Sont à souligner également l'inscription des crédits relatifs au 1% Oudin-Santini (26k€) et la constitution d'une provision pour dépréciation de créances représentant 15% des restes à recouvrer sur les titres émis dans le cadre de l'ancienne régie (17k€).

Les recettes, quant à elles, progressent de 335k€ par rapport à 2022. Les simulations de parts revenant à l'AA sur les factures d'eau recouvrées par le délégataire sont similaires à 2022, malgré l'actualisation de 1,25% du prix, du fait de la baisse attendue des consommations globales. La légère augmentation correspond à l'ajout de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) qui devrait être reversée par le délégataire s'occupant de la facturation sur les anciennes communes de la PAPS qui ont été reprises en gestion directe au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'épargne brute reste ainsi à un bon niveau (2M€). Rapportée à un encours de dette prévisionnel de 16M€ (l'emprunt de couverture des reports s'élevant à 1,3M€), elle permet de garder la capacité de désendettement sous la barre des 10 ans (7,7 ans).

En investissement, après la fin des travaux d'extension de l'usine des eaux de Sivoizac, ce sont les investissements liés au renouvellement des canalisations qui représentent, comme en 2022, plus de 57% du montant total des opérations d'investissement prévues en 2023. Ils s'élèvent à 7M€ (reports 2022 inclus), qu'il s'agisse de renouvellement des canalisations comportant du CVM (6M€ sur 3 ans), ou de canalisations fuyardes impactant les rendements du réseau (1,5M€/an). Les prévisions comportent également la poursuite du plan de renforcement des canalisations structurantes, avec la poursuite de la tranche de travaux en parallèle du pont de Camélat, qui permettra, à terme, l'alimentation d'une partie du territoire nord par les usines de la rive gauche afin de s'affranchir un peu plus de l'achat d'eau au syndicat départemental. On retrouve aussi la réfection de deux châteaux d'eau vétustes (château du Grès à Astaffort et Saint-Maurin).

Vous noterez que la nouvelle usine de Sérignac qui sera mise en service fin 2023 est une réalisation du délégataire, Eau de Garonne, pour un montant d'environ 7,5M€. Elle n'est donc pas intégrée dans les investissements 2023 portés par l'AA détaillés ci-dessous.

2023 marquera enfin le démarrage de la révision du schéma directeur qui fournira un nouveau programme de travaux sur 10 ans en lien avec les nouvelles préoccupations du changement climatique.

Enveloppe	BP 2023	REPORTS 2022	TOTAL	Enveloppe	BP 2023	REPORTS 2022	TOTAL
ETUDES	5 000	0	5 000	ST HILAIRE CVM SCHEYCHET DOM VALLON	0	96 428	96 428
CASTELCULIER COMBEGUILLEM CVM	556 550	0	556 550	PONT DU CASSE CVM	0	90 797	90 797
CANALISATION MAILLAGE CAMELAT	450 000	58 132	508 132	ST HILAIRE CVM FOSSAC CARRERAD	0	73 603	73 603
STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	0	415 247	415 247	DEVOIEMENTS LIES A PC/CU	65 000	4 518	69 518
AGEN JEAN JAURES	400 000	0	400 000	FOULAYRONNES CVM ALL ST MARTY	60 000	0	60 000
ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS GRES	400 000	0	400 000	ASTAFFORT RENOUV AV DE LA PLATEFOR	50 000	0	50 000
ST MAURIN REFECTION CHATEAU D EAU	400 000	0	400 000	PROV RENOUV. DIVERS RESAUX	5 000	43 146	48 146
SCHEMA DIRECTEUR	360 000	0	360 000	ST PIERRE CLAIRAC RENFORC RTE ST JEAN	45 000	0	45 000
CASTELCULIER AUZILLIS CVM	360 000	0	360 000	LAYRAC CVM LAPEYRE CHARRIN	0	35 841	35 841
MISE EN PLACE STATIONS D'ALERTE	310 000	0	310 000	ASTAFFORT TVX ST JEAN PESQ GOU	30 000	0	30 000
ST PIERRE DE CLAIRAC BOULET CVM	300 000	5 169	305 169	ST CAPRAIS DE LERM MOULY BELDEN CVM	30 000	0	30 000
SIVOIZAC : EXTENSION DE L'USINE	0	292 735	292 735	TERRAIN NVELLE USINE SERIGNAC	0	25 200	25 200
BON-ENCONTRE LA TUQUE CVM	240 000	0	240 000	BRAX RENFORC CANA STRUCTURE	20 000	0	20 000
LAPLUME RENOUVELLEMENT RD15	200 000	0	200 000	PGSSE REGLEMENTAIRES	0	18 900	18 900
FOULAYRONNES MARMANDE CVM	200 000	0	200 000	AGEN : OZONEUR LACAPELETTE	0	17 565	17 565
SAUVAGNAS SARRAUDE CVM	200 000	0	200 000	REFECTION CHATEAU D EAU	0	15 880	15 880
AUBIAC RENOUV HARTANES	150 000	1 056	151 056	AGEN : RESERVOIR CRUZEL BETONS	0	13 831	13 831
ASTAFFORT CVM PERRECAIYRE	150 000	0	150 000	ASTAFFORT CVM ST JEAN CLOUTAS	11 271	0	11 271
SAUVAGNAS CVM	0	129 815	129 815	CLOTURES DIVERS SITES	10 000	1 174	11 174
ST NICOLAS RENFORC RTE ST SIXTE	125 000	0	125 000	AGEN RUE BAJON	0	9 538	9 538
ASTAFFORT CVM PETIT PESQUE	120 000	0	120 000	LE PASSAGE ETANCHEITE EXT INT GANET	0	8 514	8 514
CAUDECOSTE CVM	0	118 799	118 799	ST CAPRAIS DE LERM CVM	0	5 410	5 410
AGEN RUE ROGUE	100 000	0	100 000	SERIGNAC NOUVELLE USINE PRODUCTION	0	4 950	4 950
ST CAPRAIS RENFORC RUE DE L EGLISE	100 000	0	100 000	ASTAFFORT CVM SECTEUR TICOT	0	2 820	2 820
SAUVETERRE EXT RENF LOT COMMUNAL	100 000	0	100 000	DIVERS	0	835	835
				<b>TOTAL</b>	<b>5 552 821</b>	<b>1 489 904</b>	<b>7 042 725</b>

## 5 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Ce budget est issu de l'intégration de l'ancien budget annexe de la DSP assainissement (B06) dans le budget annexe de la régie assainissement (B07). Il couvre désormais le contrat unique de DSP de l'assainissement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'ensemble du territoire ainsi que pour la part de régie conservée pour la gestion des stations d'épuration desservant moins de 2 000 habitants.

Il est à noter qu'il intègre, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les 13 communes de l'ex-CCPAPS, à la suite de leur retrait du syndicat Eau 47. Toutefois, comme pour le budget annexe de l'eau, le budget primitif présenté n'intègre pas les éléments relatifs à la reprise de la quote-part de l'actif (amortissements) et du passif (emprunts) de ce syndicat revenant à l'Agglomération d'Agen qui assume désormais la compétence pour ces 13 communes. Ces éléments seront pris en compte lors du vote du budget supplémentaire.



## BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (07)

### Ratios en k€

(En K€)	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement	4 363	4 353	4 160
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 032	728	845
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 331</b>	<b>3 625</b>	<b>3 315</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>76,3%</b>	<b>83,3%</b>	<b>79,7%</b>
- Frais financiers	318	298	371
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 013</b>	<b>3 327</b>	<b>2 944</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>69,1%</b>	<b>76,4%</b>	<b>70,8%</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>19 577</b>	<b>17 450</b>	<b>21 776</b>
VARIATION DE L'ENCOURS	-2 162	-2 127	4 326
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>6,5 ans</b>	<b>5,2 ans</b>	<b>7,4 ans</b>

Comme sur le budget eau, les recettes liées à la facturation des usagers étant revenues à un niveau normal en 2022, elles resteront stables pour 2023. Pour autant l'arrêt des versements de primes épuratoires par l'Agence de l'Eau entrainera une légère baisse des recettes globales de fonctionnement et de l'épargne brute qui s'établit tout de même à près de 3M€. Rapportée à l'encours de dette prévisionnel qui progresserait d'environ 4,3M€ (l'emprunt d'équilibre s'élevant à 3,7M€ et l'emprunt de couverture des reports à 2,7M€), cela permet de maintenir la capacité de désendettement prévisionnelle sous la barre des 10 ans (7,4 ans).

Le budget d'investissement 2023 s'élève à près de 7,9M€ (BP + reports) et comporte de nombreuses opérations qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous avec principalement trois gros chantiers :

- extension de la station d'épuration à Brax et à l'Agropole qui s'effectueront sur plusieurs exercices,
- poursuite des mises en séparatifs essentiellement sur Agen et Le Passage,
- réfection de plusieurs équipements (réseaux, poste de refoulement...).

Comme pour l'eau potable, 2023 marquera le démarrage de la révision du schéma directeur qui fournira un nouveau programme décennal de travaux et le nouveau zonage d'assainissement qui sera mis en cohérence avec le PLUi.

Enveloppe	BP 2023	REPORTS 2022	TOTAL	Enveloppe	BP 2023	REPORTS 2022	TOTAL
BRAX EXTENTION NVLE STEP	0	2 132 808	2 132 808	BAJAMONT RENOUVEL RESEAU EU	0	47 671	47 671
ESTILLAC : STEP AGROPOLE	1 005 600	114 325	1 119 925	CAUDECOSTE RENOUVEL RESEAU EU	0	41 535	41 535
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF RUE AMBL	250 000	282 708	532 708	SAUVAGNAS EXTENSION RTE CASTRES	0	35 399	35 399
AGEN JEAN JAURES,BAJON,FAVAL	450 000	55 938	505 938	ACQUISITION LOGICIEL GMAO	0	31 504	31 504
AGEN MISE EN SEP CHANOINE MARB	350 000	0	350 000	EXPLOIT TRVX REP. URGENTES	25 000	4 794	29 794
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMT	300 000	0	300 000	STE COLOMBE EXTENSION LASSORT FAURAT	0	27 347	27 347
CANA DEDIEE REJET INDUST TAG	0	267 345	267 345	BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	25 000	0	25 000
BOE REPRISES RENOUVELLEMENT	0	243 380	243 380	CASTELCULIER CHEMISAGE AV DE GAULLE	0	20 180	20 180
CAUDECOSTE RERPRISES STEP BOURG	0	158 789	158 789	TEST ETANCHEITE PASSAGE CAM	18 483	0	18 483
ST HILAIRE NVELLE STEP LUSIGNAN GD	150 000	0	150 000	COLAYRAC REPRISE RESEAU BERGERONN	0	15 601	15 601
LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	0	149 148	149 148	EXPLOIT TRVX DIVERS PR SECURIS	10 000	0	10 000
BON-ENCONTRE RENOUV PR VARENNE	0	141 361	141 361	CHEMIN D'ACCES STEPS	10 000	0	10 000
FOULAYRONNES RUE ST MARTIN	120 000	0	120 000	DIVERS POMPES	8 000	0	8 000
BON-ENCONTRE RENOUV JOLIOT CURIE	0	107 503	107 503	ETUDES DIVERSES	0	6 488	6 488
ASTAFFORT RENOUV RUE DE LA PLATEFORME	100 000	0	100 000	AGEN RST JASMIN	0	6 468	6 468
ST HILAIRE EFFONDREMENT PR PEA	100 000	0	100 000	INSTAL TRAIT H2S SUR DIVERS PR	0	5 455	5 455
AGEN RENOUV RESEAU	100 000	0	100 000	PROVISION TRVX REPAR URGENTE	5 400	0	5 400
SERIGNAC TVX PR SERVIC TECHN	0	87 394	87 394	SUIVI QUAL. COURS D'EAU AV TRV	5 000	0	5 000
CASTELCULIER DEMENTEL STEP MALEZE	86 000	1 377	87 377	ACQ NOUVEAU MAT INFORM ET TEL	4 000	0	4 000
LAPLUME ADAPTATION DE LA STEP	80 000	0	80 000	TVX DIVERS AMENAGEMENT	4 000	0	4 000
SERIGNAC ADAPTATION A LA STEP	80 000	0	80 000	BOE EXTENT RESEAU ALLEE RIOLS	0	3 688	3 688
AGEN MISE EN SEPARATIF RUE CUV	80 000	0	80 000	FOULAYRONNES DEVOIEMENT RESEAU ZOLA	0	3 430	3 430
VEHICULE UTILIT CAMIONNETTE	44 000	20 848	64 848	TRVX MISES NORMES STEP	2 935	0	2 935
PONT DU CASSE RENOUV RST LOT FONGARO	0	59 542	59 542	EXPLOIT PETIT MATERIEL	2 500	364	2 864
ST HILAIRE AUTOMAT EXTRACTION BOUES	0	50 822	50 822	AUBIAC NOUVELLE STEP	0	1 550	1 550
AMO METHANISATION	50 000	0	50 000	CAUDECOSTE CAMPAGNE FUMEE ITV	0	1 424	1 424
STE COLOMBE REFECTION STEP DU BOURG	50 000	0	50 000	AGEN EXTE EU IMP FAURE BERLIOZ	0	1 281	1 281
FOULAYRONNES PR ARTIGUES LUCHE	50 000	0	50 000	BRAX RENOUV CHEMIN DU STADE	0	1 085	1 085
LE PASSAGE MISE EN ROUTE DU BT BOUZIG	50 000	0	50 000	FOULAYRONNES RENOUV PR BATAILLE	0	825	825
PONT DU CASSE: RENOUV ET RST LOT BELLEV	50 000	0	50 000	CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	0	420	420
STE COLOMBE RST RUE DE L EGLISE	50 000	0	50 000	MOIRAX REFECTION CLARIFICATEUR	0	98	98
SECURISATION DES PR DE LA DSP	50 000	0	50 000	<b>TOTAL</b>	<b>3 765 918</b>	<b>4 129 894</b>	<b>7 895 812</b>

## 6 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (08) en K€			
	BP 2022	CA 2022	BP 2023
CONTROLES PERIODIQUES	110	0	100
REMUNERATION PERSONNEL	68	68	74
FRAIS DIVERS	8	7	6
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>75</b>	<b>180</b>
RESULTATS ANTERIEURS	449	449	0
REDEVANCES	120	143	150
ENQUETES VENTES	10	23	30
<b>TOTAL</b>	<b>579</b>	<b>615</b>	<b>180</b>
<i>Recettes -Dépenses</i>	393	540	0

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes de l'Agglomération d'Agen. Il intègre les communes de l'ex-CCPAPS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ainsi que le conseil aux usagers pour des installations nouvelles ou des réhabilitations.

En 2023, démarrera le nouveau marché de contrôle de bon fonctionnement (100k€ de dépenses prévues pour 0€ de réalisé en 2022). Les redevances devraient quant à elles augmenter avec l'intégration du territoire de l'ex-CCPAPS.

Enfin, comme sur les autres budgets, la reprise des résultats antérieurs ne sera intégrée qu'au budget supplémentaire (465k€ d'excédent de fonctionnement devraient venir abonder les recettes). L'existence de cet excédent permet de ne pas augmenter la redevance semestrielle pour les usagers.

## **7 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »**

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 350k€ pour 2023. Le recours à ce budget est en hausse depuis 2022 du fait de la révision statutaire relative à la compétence voirie et la rétrocession d'un certain nombre de voies aux communes membres qui continuent tout de même d'avoir recours aux services de l'Agglomération pour entretenir ces voies.

<i>en k€</i>	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes de fonctionnement Prestations d'entretien des voiries communales	118	330	350
Dépenses de fonctionnement Remboursement de frais au budget principal	118	300	350

## **8- BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL »**

Le budget annexe relatif à la gestion du marché d'intérêt national (MIN) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la dissolution du Syndicat mixte, après le retrait du Département.

En section de fonctionnement, au-delà des crédits inscrits pour honorer les taxes foncières des locaux dont l'Agglomération est propriétaire (353k€), sont inscrits 67k€ de crédits pour réaliser :

- des plans de chaque cellule locative du MIN qui pourront être intégrés à terme dans le Système d'Information géographique de l'Agglomération (39,5k€),
- un diagnostic de l'intégralité du réseau d'eaux pluviales du MIN (27k€),

En outre, une subvention de 13k€ est prévue pour financer, à parité avec la SOLOGEMIN et la Caisse des Dépôts et Consignations, une étude, portée par la SOLOGEMIN, sur l'évolution du MIN à moyen et long terme.

Ces dépenses sont couvertes en partie par la redevance perçue pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures du MIN, mais surtout par une subvention d'équilibre du budget principal prévisionnelle de 458k€, en augmentation de 130k€ par rapport à 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
SIGNALETIQUE HORIZONTALE	5 000,00
ETUDES DIVERSES	66 500,00
TAXES FONCIERES	352 500,00
SUBVENTION SOLOGEMIN	13 000,00
INTERETS EMPRUNTS	43 224,37
DIVERS	3 010,00
AMORTISSEMENTS	5 904,60
<b>TOTAL</b>	<b>489 138,97</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	31 367,00
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	457 771,97
<b>TOTAL</b>	<b>489 138,97</b>

Les années 2020 et 2021 ont été consacrées à la réalisation de nombreuses études de faisabilité, dont celle portant sur le projet de modernisation du Marché au Carreau destiné à réaliser un véritable pôle alimentaire territorial moderne, agile, performant et durable, permettant de promouvoir le bien manger local dans les écoles, la santé alimentaire, la participation à l'autosuffisance alimentaire nationale, ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans une logique de développement des circuits courts et des approvisionnements locaux.

Les marchés de travaux ont été passés en 2022 (14 lots) pour un montant de 3 755k€ HT, dont 1 067k€ sont réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la SOLOGEMIN à l'Agglomération. Les travaux viennent de débiter pour une durée prévisionnelle de chantier de 7 mois. Les travaux préparatoires de voirie et de viabilisation nécessaires à la mise en œuvre du projet, estimés à 745k€ HT ont déjà été partiellement réalisés à hauteur de 381k€ HT en 2022 (désamiantage).

L'opération est subventionnée par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat (DSIL) ainsi que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), à hauteur de 2 066 k€. La SOLOGEMIN, en tant qu'exploitant de ce bien qui lui est mis à disposition, participera à cet investissement par une contribution de 1 067k€ correspondant aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Une subvention avait également été sollicitée par le biais de l'ancien Pays de l'Agenais au titre des fonds LEADER. Elle devrait être finalisée en 2023 à hauteur de 300k€, portant les recettes prévisionnelles à 3 433k€.

Ainsi, le bilan prévisionnel de l'opération de modernisation du Carreau fait ressortir un taux de financement de près de 70%.

Il est également prévu en 2023 la réalisation d'une étude programmatique pour le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments en gestion (20 k€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	REPORTS	TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	30 000,00	0,00	30 000,00
AMO SOLOGEMIN PROJET CARREAU	35 154,00	55 246,35	90 400,35
DIAG TOITURE/TRAVAUX TOITURES	45 000,00	1 230,05	46 230,05
TVX PROJET CARREAU	721 000,00	3 043 197,47	3 764 197,47
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOGEMIN	60 956,00	1 066 726,50	1 127 682,50
INTEGRATION AVANCE FORFAITAIRE	200 000,00	0,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 092 110,00</b>	<b>4 166 400,37</b>	<b>5 258 510,37</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	REPORTS	TOTAL
RESERVES	0,00	0,00	0,00
SUB DRAAF MESURE 13 PAT CARREA	144 650,00	754 525,00	899 175,00
ARR DATAT CARREAU	0,00	344 319,00	344 319,00
SUBV LEADER PAYS AGENAIS	300 000,00	0,00	300 000,00
PLAN DE RELANCE CARREAU	0,00	467 534,20	467 534,20
EMPRUNT EQUILIBRE	213 895,07	1 700 000,00	1 913 895,07
AMORTISSEMENTS	5 904,60	0,00	5 904,60
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOGEMIN	60 956,00	1 066 726,50	1 127 682,50
INTEGRATION AVANCE FORFAITAIRE	200 000,00	0,00	200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>925 405,67</b>	<b>4 333 104,70</b>	<b>5 258 510,37</b>

Il ressort de ces prévisions la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre prévisionnel de 214k€, en complément de l'emprunt de 1 700k€ souscrit en 2022 en couverture des restes à réaliser en investissement.

**Vu** l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Le Bureau Communautaire informé en date du 19 janvier 2023

La Commission « Finances » informée en date du 31 janvier 2023.

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[78 Voix POUR]

[1 Abstention : M. PROUZET]

[6 non-participations au vote : M. BRUNEAU, M. DE SERMET, Mme DEJEAN-SIMONITI (par procuration à Mme HECQUEFEUILLE), M. DUBOS, M. TANDONNET et Mme VEYRET (par procuration à M. DUBOS)]

### DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** l'équilibre général des Budgets Primitifs 2023 des budgets annexes suivants :

- Budgets des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)

- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transport urbains (B09)
- Budget prestations de voiries (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget MIN (B15)

**2°/ D'AUTORISER** le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets.

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06 / 02 / 2023

Publication le 06 / 02 / 2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

**Jean DIONIS du SEJOUR**





## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

**OBJET :** DCA\_004/2023\_BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Nombre de  
délégués en  
exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FEVRIER A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 68

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. BRUNEAU, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA (EN VISIO-CONFERENCE), M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYs, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 17

MME KHERKHACH, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, M. N'KOLLO, M. SI TAYEB, MME COMBRES, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME VEYRET, MME FAGET, M. BUISSON, M. LE BOT, M. ROUX ET M. LAMBROT.

Pouvoirs : 17

MME KHERKHACH A M. FELLAH  
MME IACHEMET A MME CUGURNO  
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. BENATTI A MME FLORENTINY  
MME DEJEAN-SIMONITI A MME HECQUEFEUILLE  
M. LLORCA A MME MAIOROFF  
M. N'KOLLO A M. DUGAY  
M. SI TAYEB A M. ZAMBONI  
MME COMBRES A MME LASMAK  
M. RAUCH A M. MIRANDE  
MME LEBEAU A MME LUGUET  
MME VEYRET A M. DUBOS  
MME FAGET A M. MEYNARD  
M. BUISSON A M. DELBREL  
M. LE BOT A M. VALETTE  
M. ROUX A M. BERTHOUMIEUX  
M. LAMBROT A MME SALLES

Date d'envoi de la  
convocation :  
27/01/2023

### Expose

L'équilibre général du budget primitif 2023 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants conformément aux orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 décembre dernier. En effet, il est ressorti lors de ce débat d'orientations budgétaires que bien qu'elle-même impactée par le contexte inflationniste, l'Agglomération d'Agen ne souhaitait pas activer le levier fiscal afin de préserver les ménages et les entreprises qui subissent également la hausse des coûts, en particulier ceux des fluides.

Au jour de l'adoption de son budget primitif 2023, l'Agglomération d'Agen ne dispose pas de l'état fiscal 1259 lui notifiant ses bases prévisionnelles de fiscalité mais a connaissance du coefficient forfaitaire de revalorisation des bases fixé par l'Etat et qui s'élève à +7,1%.

Au niveau de la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'Agglomération d'Agen applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de la fusion avec la Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS), un taux moyen pondéré. Ce taux moyen pondéré est le résultat de la moyenne pondérée entre l'ancien taux de l'Agglomération d'Agen (28,80%) et l'ancien taux de la CCPAPS (9,78%), soit 28,72%. Néanmoins, en vertu du mécanisme d'intégration fiscale progressive, un dispositif de lissage permettra d'atteindre progressivement ce taux sur toutes les communes membres 4 ans après la fusion. Il est ici rappelé que par délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil d'Agglomération a décidé le relèvement, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, des bases de cotisation minimum de CFE. Le produit fiscal supplémentaire attendu est d'environ 600k€.

Au niveau des taux de fiscalité « ménages », le choix a été fait d'appliquer en 2022 les anciens taux de l'Agglomération d'Agen et ces derniers sont maintenus pour 2023 :

- 9,70% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 1% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 4,12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le choix avait été fait, en 2022, première année suivant la fusion, de conserver un double zonage, comme cela est autorisé par le code général des impôts. Ainsi, s'appliquaient :

- sur le territoire des 31 communes de l'ex-Agglomération d'Agen, un taux de 11% ;
- sur le territoire des 13 communes de l'ex-Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, un taux de 10,5%.

Pour 2023, une harmonisation au taux de 11% est proposée sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération.

Enfin, le coefficient multiplicateur de TASCOS ne pouvait être modifié la première année de fusion et les coefficients appliqués en 2021 ont continué de s'appliquer en 2022 sur chacun des territoires soit respectivement 1,05 pour l'Agglomération d'Agen et 1,00 pour la CCPAPS. Or, lors du débat d'orientations budgétaires 2021, il avait été décidé de porter ce coefficient à son niveau maximum, soit 1,20, en 2024 (*par paliers progressifs de 0,5 pts par an comme prescrit par le code général des impôts*). Dans la mesure où la progression du coefficient est bloquée la première année de fusion, il est autorisé de fixer l'année suivante le coefficient souhaité, sans règle de paliers.

Il est donc proposé de fixer pour 2023 un coefficient unique de 1,20.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment, les articles 1379-0-bis III.1 2°, 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1638-0-bis-III et 1639 A

**Vu** les septième et huitième alinéas du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,



**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

Vu la délibération n° DCA\_282/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 12 décembre 2022, approuvant le Taux de versement mobilité pour 2023,

Le Bureau Communautaire informé en date du 19 janvier 2023

La Commission « Finances » informée en date du 31 janvier 2023.

### **LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[81 Voix POUR]

[4 non-participations au vote : M. BRUNEAU, Mme HECQUEFEUILLE, Mme LAUZZANA et M TANDONNET]

### **DECIDE**

**1°/ DE FIXER**, pour 2023, les taux suivants :

- CFE : 28,72%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,70%
- Taxe sur le foncier bâti : 1%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux unique de 11% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen (44 communes)

Il est à noter que le taux Versement Mobilité pour 2023 a été arrêté par une délibération spécifique en Conseil d'Agglomération, le 12 décembre 2022 (*taux maintenu à 0,75%*),

**2°/ DE FIXER**, pour 2023, un coefficient multiplicateur de TASCOM unique à 1,20 pour l'ensemble du territoire.

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06 / 02 / 2023

Publication le 06 / 02 / 2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean DIONIS du SEJOUR**





## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

**OBJET :** DCA\_005/2023\_BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de  
délégués en  
exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FEVRIER A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 68

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. BRUNEAU, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BOT (*SUPPLEANT DE MME COULONGES*), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA (*EN VISIO-CONFERENCE*), M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (*SUPPLEANTE DE M. FOURNIER*), MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYs, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 17

MME KHERKHACH, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, M. N'KOLLO, M. SI TAYEB, MME COMBRES, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME VEYRET, MME FAGET, M. BUISSON, M. LE BOT, M. ROUX ET M. LAMBROT.

Pouvoirs : 17

MME KHERKHACH A M. FELLAH  
MME IACHEMET A MME CUGURNO  
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. BENATTI A MME FLORENTINY  
MME DEJEAN-SIMONITI A MME HECQUEFEUILLE  
M. LLORCA A MME MAIOROFF  
M. N'KOLLO A M. DUGAY  
M. SI TAYEB A M. ZAMBONI  
MME COMBRES A MME LASMAK  
M. RAUCH A M. MIRANDE  
MME LEBEAU A MME LUGUET  
MME VEYRET A M. DUBOS  
MME FAGET A M. MEYNARD  
M. BUISSON A M. DELBREL  
M. LE BOT A M. VALETTE  
M. ROUX A M. BERTHOUMIEUX  
M. LAMBROT A MME SALLES

Date d'envoi de la  
convocation :  
27/01/2023

**Expose**

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application de l'instruction comptable applicable à ce budget (M57), vous avez décidé de le voter par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2023 par chapitre pour le **budget principal**.

**BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 302 807,56	23 302 807,56
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	42 340 828,00	42 340 828,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 766 874,00	11 766 874,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 852 581,10	6 852 581,10
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 575 000,00	4 575 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 325 514,98	10 325 514,98
66 CHARGES FINANCIERES	2 004 017,69	2 004 017,69
67 CHARGES SPECIFIQUES	72 250,00	72 250,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	334 122,51	334 122,51
Somme:	<b>101 573 995,84</b>	<b>101 573 995,84</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	155 800,00	155 800,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	89 220,00	89 220,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	29 699 625,54	29 699 625,54
73 IMPOTS ET TAXES	23 844 899,00	23 844 899,00
731 FISCALITE LOCALE	31 944 000,00	31 944 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 475 475,30	15 475 475,30
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	358 010,00	358 010,00
76 PRODUITS FINANCIERS	5 466,00	5 466,00
77 PRODUITS SPECIFIQUES	1 500,00	1 500,00
Somme:	<b>101 573 995,84</b>	<b>101 573 995,84</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	89 220,00	0,00	89 220,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 575 282,18	0,00	8 575 282,18
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 919 000,00	1 663 849,32	4 582 849,32
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 392 691,00	1 765 103,72	13 157 794,72
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 018 107,97	2 679 637,48	14 697 745,45
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	43 677 400,00	2 665 035,00	46 342 435,00
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES		37 513,98	37 513,98
Somme:	<b>80 971 701,15</b>	<b>8 811 139,50</b>	<b>89 782 840,65</b>

<b>RECETTES</b>			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 852 581,10	0,00	6 852 581,10
024 PRODUITS DES CESSIONS	794 563,00	0,00	794 563,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 575 000,00	0,00	4 575 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	17 430 587,00	1 410 530,40	18 841 117,40
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 834 557,65	6 000 000,00	49 834 557,65
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 421,00	0,00	32 421,00
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	0,00	52 600,50	52 600,50
Somme:	<b>82 319 709,75</b>	<b>7 463 130,90</b>	<b>89 782 840,65</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DCA\_063/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, relative au passage à la nomenclature comptable M57,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

**Vu** le rapport de présentation de l'équilibre général du budget primitif 2023,

**Vu** l'instruction comptable M57,

Le Bureau Communautaire informé en date du 19 janvier 2023,

La Commission « Finances » informée en date du 31 janvier 2023.

## LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[62 Voix POUR]

[21 Voix CONTRE : M. AMELING, Mme ANNETTE-OGIER, Mme BARAILLES, Mme COMBRES (par procuration à Mme LASMAK), M. DELBREL, Mme FAGET (par procuration à M. MEYNARD), M. FREMY, M. GARCIA, M. LAFUENTE, Mme LAMY, Mme LASMAK, Mme LEBEAU (par procuration à Mme LUGUET), Mme LUGUET, M. MEYNARD, Mme MEYNARD, M. MIRANDE, M. PANTEIX, M. RAUCH (par procuration à M. MIRANDE), M. RAYSSAC, M. RIERA et M. SANCHEZ]

[2 non-participations au vote : M. BRUNEAU et M. PROUZET]

**DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** la présentation par chapitre du budget primitif 2023 pour le Budget Principal (B01).

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitifs, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021).

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06 / 02 / 2023

Publication le 06 / 02 / 2023

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Dionis du Sejour". To the right of the signature is a blue official stamp. The stamp features a stylized logo of a triangle with a smaller triangle inside, and the text "AGGLOMERATION AGEN" printed in blue capital letters.



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 2 FEVRIER 2023

**OBJET :** DCA\_006/2023\_BUDGET PRIMITIF 2023 – VOTE PAR CHAPITRE DESBUDGETS ANNEXES

Nombre de  
délégués en  
exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FEVRIER A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 68

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, M. ZAMBONI, MME LAUZZANA, MME HECQUEFEUILLE, MME MAIOROFF, MME CUGURNO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. BRUNEAU, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, M. PANTEIX, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, MME BARAILLES, M. MIRANDE, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA (EN VISIO-CONFERENCE), M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, M. PROUZET, M. VALETTE, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYs, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 17

MME KHERKHACH, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, M. N'KOLLO, M. SI TAYEB, MME COMBRES, M. RAUCH, MME LEBEAU, MME VEYRET, MME FAGET, M. BUISSON, M. LE BOT, M. ROUX ET M. LAMBROT.

Pouvoirs : 17

MME KHERKHACH A M. FELLAH  
MME IACHEMET A MME CUGURNO  
M. KLAJMAN A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. BENATTI A MME FLORENTINY  
MME DEJEAN-SIMONITI A MME HECQUEFEUILLE  
M. LLORCA A MME MAIOROFF  
M. N'KOLLO A M. DUGAY  
M. SI TAYEB A M. ZAMBONI  
MME COMBRES A MME LASMAK  
M. RAUCH A M. MIRANDE  
MME LEBEAU A MME LUGUET  
MME VEYRET A M. DUBOS  
MME FAGET A M. MEYNARD  
M. BUISSON A M. DELBREL  
M. LE BOT A M. VALETTE  
M. ROUX A M. BERTHOUMIEUX  
M. LAMBROT A MME SALLES

Date d'envoi de la  
convocation :  
27/01/2023

**Expose**

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables à chaque budget (M57 pour le budget des zones d'aménagement économiques, celui de la Technopole Agen Garonne, et le budget MIN, M49 pour les budgets eau, assainissement et SPANC, M43 pour le budget transport et M4 pour le budget prestation d'entretien voirie), vous avez décidé de voter chacun de ces budgets par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2023 par chapitre des budgets précités.

**BUDGET ANNEXE ZAE (B03) PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	74 000,00	74 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 940 092,41	7 940 092,41
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	80 036,06	80 036,06
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00
66 CHARGES FINANCIERES	80 036,06	80 036,06
Somme:	<b>8 174 174,53</b>	<b>8 174 174,53</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	1 871 000,00	1 871 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 190 138,47	6 190 138,47
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	80 036,06	80 036,06
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	33 000,00	33 000,00
Somme:	<b>8 174 174,53</b>	<b>8 174 174,53</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 190 138,47	6 190 138,47
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000,00	200 000,00
Somme:	<b>6 390 138,47</b>	<b>6 390 138,47</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 940 092,41	7 940 092,41
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00
Somme:	<b>7 940 092,41</b>	<b>7 940 092,41</b>

**BUDGET EAU (B05) PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	67 200,00	67 200,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	829 525,00	829 525,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000,00	3 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 445 590,64	1 445 590,64
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	736 421,32	736 421,32
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	10 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	333 170,90	333 170,90
67 CHARGES SPECIFIQUES	26 479,00	26 479,00
68 DOTATIONS DEPRECIATIONS PROVISIONS	17 288,32	17 288,32
Somme:	<b>3 468 675,18</b>	<b>3 468 675,18</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	102 094,18	102 094,18
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	2 981 581,00	2 981 581,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	85 000,00	85 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 000,00	300 000,00
Somme:	<b>3 468 675,18</b>	<b>3 468 675,18</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	102 094,18	0,00	102 094,18
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 191 839,66	0,00	1 191 839,66
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	365 000,00	18 900,00	383 900,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00	57 838,02	67 838,02
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 177 821,00	1 413 165,78	6 590 986,78
Somme:	<b>7 046 754,84</b>	<b>1 489 903,80</b>	<b>8 536 658,64</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 445 590,64	0,00	1 445 590,64
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	736 421,32	0,00	736 421,32
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 000,00	844 360,50	865 360,50
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 989 286,18	1 300 000,00	5 289 286,18
Somme:	<b>6 392 298,14</b>	<b>2 144 360,50</b>	<b>8 536 658,64</b>



**BUDGET ASSAINISSEMENT (B07) PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	251 818,00	251 818,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	506 740,00	506 740,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000,00	3 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 071 221,53	1 071 221,53
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 207 087,04	2 207 087,04
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00	30 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	370 932,55	370 932,55
67 CHARGES SPECIFIQUES	37 318,00	37 318,00
68 DOTATIONS DEPRECIATIONS PROVISIONS	16 278,11	16 278,11
Somme:	<b>4 494 395,23</b>	<b>4 494 395,23</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	334 302,23	334 302,23
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 984 494,00	3 984 494,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 821,00	65 821,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	106 000,00	106 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	3 778,00	3 778,00
Somme:	<b>4 494 395,23</b>	<b>4 494 395,23</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION SECTION D INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	334 302,23	0,00	334 302,23
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 136 277,00	0,00	2 136 277,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	355 000,00	37 991,47	392 991,47
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 500,00	21 310,72	104 810,72
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 327 418,00	4 070 591,69	7 398 009,69
Somme:	<b>6 436 497,23</b>	<b>4 129 893,88</b>	<b>10 566 391,11</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 071 221,53	0,00	1 071 221,53
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 207 087,04	0,00	2 207 087,04
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	26 957,00	573 967,20	600 924,20
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 748 548,34	2 700 000,00	6 448 548,34
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 610,00	0,00	38 610,00
Somme:	<b>7 292 423,91</b>	<b>3 273 967,20</b>	<b>10 566 391,11</b>

**BUDGET SPANC (B08) PAR CHAPITRE BP 2023****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 841,00	105 841,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	73 559,00	73 559,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00
Somme:	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	180 000,00	180 000,00
Somme:	<b>180 000,00</b>	<b>180 000,00</b>

**BUDGET PRESTATIONS VOIRIE (B10) PAR CHAPITRE BP 2023****FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	350 000,00	350 000,00
Somme:	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	350 000,00	350 000,00
Somme:	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>

**BUDGET TRANSPORT (B09) PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	783 910,00	783 910,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	269 882,00	269 882,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00	500,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	718 904,31	718 904,31
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 278 310,00	8 278 310,00
66 CHARGES FINANCIERES	8 092,55	8 092,55
Somme:	<b>10 059 598,86</b>	<b>10 059 598,86</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	7 045 000,00	7 045 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 929 593,86	2 929 593,86
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 005,00	85 005,00
Somme:	<b>10 059 598,86</b>	<b>10 059 598,86</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 333,32	0,00	73 333,32
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	227 032,09	9 600,00	236 632,09
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	67 000,00	0,00	67 000,00
458110 OPSSMDT BRAX	80 000,00	0,00	80 000,00
458111 OPSSMDT ROQUEFORT	80 000,00	0,00	80 000,00
Somme:	<b>527 365,41</b>	<b>9 600,00</b>	<b>536 965,41</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2023	RP 2029	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION		0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	718 904,31	0,00	718 904,31
458210 OPSSMDT BRAX	80 000,00		80 000,00
458211 OPSSMDT ROQUEFORT	80 000,00		80 000,00
Somme:	<b>878 904,31</b>	<b>0,00</b>	<b>878 904,31</b>

**BUDGET ANNEXE TAG (B11) PAR CHAPITRE BP 2023****FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
002 EXEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 304 000,00	2 304 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 874 001,76	18 874 001,76
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	678 224,16	678 224,16
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	10,00
66 CHARGES FINANCIERES	678 224,16	678 224,16
Somme:	<b>22 534 460,08</b>	<b>22 534 460,08</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 415 640,20	19 415 640,20
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	678 224,16	678 224,16
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 322 000,00	2 322 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	81 000,00	81 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 595,72	37 595,72
Somme:	<b>22 534 460,08</b>	<b>22 534 460,08</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 415 640,20	19 415 640,20
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 600 575,00	1 600 575,00
Somme:	<b>21 016 215,20</b>	<b>21 016 215,20</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	18 874 001,76	18 874 001,76
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 142 213,44	2 142 213,44
Somme:	<b>21 016 215,20</b>	<b>21 016 215,20</b>

**BUDGET MIN (B15) PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	427 000,00	427 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 904,60	5 904,60
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	43 224,37	43 224,37
66 CHARGES FINANCIERES	13 010,00	13 010,00
Somme:	<b>489 138,97</b>	<b>489 138,97</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2023	Propositions du PRESIDENT
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 367,00	31 367,00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	457 771,97	457 771,97
Somme:	<b>489 138,97</b>	<b>489 138,97</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	30 000,00	0,00	30 000,00
23 IMMOBILISATIONSEN COURS	801 154,00	3 099 673,87	3 900 827,87
458110 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES	60 956,00	1 066 726,50	1 127 682,50
Somme:	<b>1 092 110,00</b>	<b>4 166 400,37</b>	<b>5 258 510,37</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2023	RP 2022	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 904,60	0,00	5 904,60
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	200 000,00
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT	444 650,00	1 566 378,20	2 011 028,20
16 EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	213 895,07	1 700 000,00	1 913 895,07
458210 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	60 956,00	1 066 726,50	1 127 682,50
Somme:	<b>925 405,67</b>	<b>4 333 104,70</b>	<b>5 258 510,37</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DCA\_063/2021 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 8 juillet 2021, relative au passage à la nomenclature comptable M57,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

**Vu** le rapport de présentation des équilibres des budgets primitifs 2023,

**Vu** les instructions comptables M57, M49, M43 et M4,

Le Bureau Communautaire informé en date du 19 janvier 2023,

La Commission « Finances » informée en date du 31 janvier 2023.

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[78 Voix POUR]

[1 Abstention : M. PROUZET]

[6 non-participations au vote : M. BRUNEAU, M. DE SERMET, Mme DEJEAN-SIMONITI (par procuration à Mme HECQUEFEUILLE), M. DUBOS, M. TANDONNET et Mme VEYRET (par procuration à M. DUBOS)]

### DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** la présentation par chapitre du budget primitif 2023 pour les 8 budgets annexes suivants :

- budget annexe des zones d'activité économique (B03),
- budget annexe Eau (B05),
- budget annexe Assainissement (B07),
- budget annexe du service public d'assainissement non collectif (B08),
- budget annexe transports (B09),
- budget annexe prestations de voirie (B10),
- budget annexe Technopole Agen Garonne (B11),
- budget annexe MIN (B15).

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs, et notamment, pour les budgets régis par la nomenclature M57, de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021).

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06 / 02 / 2023

Publication le 06 / 02 / 2023

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean DIONIS du SEJOUR

The image shows a handwritten signature in blue ink over a blue official stamp. The stamp features the logo of the Agglomération d'Agen, which consists of a stylized 'A' shape with the word 'AGGLOMERATION' above it and 'AGEN' below it.